



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT

ENTRE

L'ETAT, représenté par M. Jean-François COLOMBET : Préfet du Doubs : 8 bis, rue Charles Nodier –
25031 BESANCON Cedex

d'une part,

ET

La Communauté de Communes de Montbenoit, représentée par sa Présidente, Mme Elisabeth VIENNET, dûment autorisée par délibération en date du 20 décembre 2021

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

En prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan Etat-Région (C.P.E.R.) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque Territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un Projet de Relance et de Transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territoriales de l'Etat dans le cadre d'un Projet de Territoire.

La Transition écologique, le Développement économique et la Cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'Etat et les Collectivités territoriales, sous la forme de Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.)

Le Gouvernement poursuit au travers de ces nouveaux Contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de Contractualisation existants avec les Collectivités.

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Les Contrats de Relance et de Transition écologique (C.R.T.E.) ont pour objet d'accompagner la Relance de l'Activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les Territoires (urbain et rural, Montagne et Littoral, Métropole et Outre-mer)

Les C.R.T.E. s'inscrivent

- Dans le temps court du Plan de Relance Economique et Ecologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'Activité dans les Territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des Projets de Territoire ayant pour ambition la Transition écologique et la Cohésion territoriale.

Pour réussir des grandes transitions, les C.R.T.E. s'enrichissent de la participation des forces vives du Territoire que sont les Entreprises ou leurs représentants, les associations ou les habitants. Le C.R.T.E. permet de concrétiser des actions communes de Coopération entre les Territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme ... influencent les Projets de Territoire.

Le Contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, Collectivités, secteur privé.

Présentation du Territoire signataire et de ses dispositifs en cours

La Communauté de Communes de Montbenoit et ses partenaires ont souhaités s'engager cette démarche de contractualisation. Un Protocole d'engagement a été signé avec les services de l'Etat en juillet dernier.

La Communauté de Communes de Montbenoit créée en 1993 s'étend de la frontière suisse aux premiers Plateaux de la Loue, elle est typique de la moyenne montagne jurassienne. Il s'agit d'un territoire géographique hétérogène de 198 km², regroupant une population d'environ 8 000 habitants répartis sur 16 communes de taille fort diverses; la densité de population est de 38 hab/km² contre 59 pour le Département

Le secteur est majoritairement rural et couvert par des espaces agricoles et forestiers, marqué par une alternance de plateaux et de vallées , qui structurent le territoire en 3 entités géographiques distinctes :

- Le secteur Val saugeais : l'axe en bordure du Doubs et de la R.D. 437
- Le plateau médian de Gilley à la Vrine
- La partie basse de part et d'autre de la RN 57.

Chacune de ces entités représente entre 2 000 et 2 500 habitants , ce qui explique un bon niveau d'équipements et accessible au plus grand nombre dans un rayon de 10 kilomètres

Plus généralement, ce Territoire développe une vocation résidentielle croissante, tout en ayant su préserver et valoriser un cadre de vie local en veillant au maintien de l'Habitat traditionnel et au respect des Milieux naturels et de la Ressource; ce qui explique une évolution démographique progressive, mais constante : 11 % sur les 10 dernières années. De ce fait, la Population est plutôt jeune et attire une population nouvelle

Le milieu associatif est très présent et permet de décliner des activités sportives et culturelles. Ces thèmes orientent fortement les politiques d'équipement des communes.

D'un point de vue économique, le Territoire est plutôt dépendant des trois bassins d'emplois que sont Pontarlier, Morteau et la Suisse voisine. Sur place, demeure un tissu commercial et artisanal avec des petites unités, mais dense néanmoins.

Mais une caractéristique demeure dans la présence d'Activités de transformation des matières premières implantées localement : lait, bois et salaisons fortement productrices de valeur ajoutée et pourvoyeuses d'emplois

Tous ces éléments combinés sur un territoire à forte identité contribuent à la présence d'une activité touristique articulée autour des Activités de pleine nature et Quatre saison ainsi que les produits locaux. De plus, la qualité de son Environnement constitue un atout pour son Développement.

Sur la base du Projet de Territoire, le C.R.T.E. décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le C.R.T.E. traduit également la manière dont le Volet territorial du C.P.E.R. s décline concrètement dans le Territoire.

ARTICLE 2 – AMBITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT

Le Projet de Territoire porte l'ambition politique et stratégique du Territoire. Il relie l'histoire du Territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un Avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet: elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La Communauté de Communes de Montbenoit fait partie intégrante du territoire du Pays du Haut-Doubs, porté par le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs, qui regroupe 5 E.P.C.I.. soit un total de 79 communes , pour une population de 63 023 habitants répartis sur 1 155 km². Ce territoire connaît actuellement une forte dynamique de Développement du fait de sa proximité avec la Zone frontalière suisse, forte pourvoyeuse d'emplois.

L'Intégration au Projet de S.C.O.T. porté par le Pays

Le Projet de C.R.T.E. de notre Communauté de Communes est directement encadré par les dispositifs structurants le Développement et l'Aménagement du Territoire, à l'échelle du Pays du Haut-Doubs, à savoir :

Le Projet de Schéma de Cohérence Territorial S.C.O.T. qui organise le projet et la stratégie globale du territoire à Horizon 2040 et qui vise à organiser la croissance au regard des ressources du territoire, à mobiliser l'énergie du territoire pour garantir son attractivité

Le Plan Climat Air Energie Territorial (P.C.A.E.T) qui traduit, sa stratégie d'engagement dans la transition énergétique et la recherche des objectifs aux Horizons 2030 et 2050.

Le Territoire est fortement mobilisé sur les enjeux énergétiques et le changement climatique. Puisque le Haut-Doubs est très rural et agricole. Ainsi, la Communauté de Communes de Montbenoit :
représente 19.2 % des consommations énergétiques du Territoire du Pays
Emet plus de 10.7 tonnes de GES par habitant , soit 16 % des émissions totales du Pays

Enfin, cette dernière est fortement exposée aux enjeux du changement climatique, notamment quant aux problématiques de la Forêt, de l'Agriculture, du Tourisme blanc et de la Ressource en Eau.

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le présent Contrat décline les orientations stratégiques suivantes :

Axe 1 : Un Développement économique et touristique qui respecte l'identité du territoire et valorise sa diversité

Orientation 1 : Améliorer l'accueil des Entreprises et répartir l'Offre sur les trois bassins de vie

Orientation 2 : Soutenir l'activité de proximité

Orientation 3 : Accompagner l'adaptation de l'Activité agricole et sylvicole

Orientation 4 : favoriser un Tourisme modéré, développé sur les 4 saisons, complémentaire aux territoires voisins

Orientation 5 : Améliorer la capacité d'hébergement touristique

Axe 2 : Une Offre d'équipements et de services qui s'adapte aux besoins de la Population et favorise sa cohésion

Orientation 1 : favoriser le « bien vieillir » sur le Territoire

Orientation 2 : Renforcer l'Accueil « Enfance » et « Petite Enfance »

Orientation 3 : Développer l'Offre sportive, culturelle et de loisirs et renforcer les liens

Orientation 4 : Améliorer la mobilité de chacun, tout en limitant les émissions de GES

Axe 3 : Un Territoire qui préserve ses Qualités environnementales et assure sa Transition écologique

Orientation 1 : Renforcer et valoriser la Biodiversité du territoire

Orientation 2 : Améliorer la gestion de l'Eau et préserver la Ressource

Orientation 3 : Réduire les consommations énergétiques et favoriser le recours aux EnR

La vision stratégique du Territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements pouvant impacter le Périmètre de l'E.P.C.I.

Le partenariat construit autour ce Contrat, participe à fédérer les Acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Les Orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en Annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs – chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs – qui peuvent selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des Actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de Contrat, elles seront validées par le Comité de Pilotage, sans nécessité d'Avenant.

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTIONS

Le Plan d'Action est la traduction du Projet de Territoire qui se décline en actions de la Collectivité et des Acteurs territoriaux.

Ainsi, les élus de la Communauté de Communes ont souhaités conforter le Terrain en tant que bassin de Vie, en restant un Espace attractif où il fait « bon vivre ».

La dominante rurale de ce Territoire demeure une ligne directrice, c'est la raison pour laquelle le Développement est pensé de façon raisonnée. Il se décline à travers un Programme pluriannuel d'investissement.

4.1. Intégration des contractualisations et Programmes de l'Etat

Il peut s'agir :

- Des programmes territorialisés de l'A.N.C.T. : du numérique (France Très Haut-Débit, Société numérique ...), des Territoires et de la Ruralité (Petites Villes de demain, Agenda rural ...)
- Les contrats de l'Etat transversaux comme les Contrats de Transition écologique et sectoriels des autres Ministères ou de tout autre Dispositif à destination des Collectivités Territoriales ;
- L'intégration avec les Dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du Projet de Territoire et de la volonté des partenaires, les Conventions et les Contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les Orientations et objectifs stratégiques du C.R.T.E. et être intégrés progressivement dans le C.R.T.E.

4.2. Validation des Actions

Les Actions du C.R.T.E. sont décrites dans les Fiches Action et des Fiches Projet, figurant en Annexe III.

Les projets accompagnés devront être économes en Foncier et en Ressources et améliorer l'état des lieux des Milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux. Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le Territoire, ou à plus petite échelle, **mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les Habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.**

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. L'inscription formelle des actions dans le C.R.T.E. est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des Collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle – qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3 Projets et Actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le Contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du Contrat, lors du Comité de Pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les Objectifs du Contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de Contrat, les « Fiches Actions » ou les « Fiches Actions en maturation » seront validés au fil de l'eau par le Comité de Pilotage, sans nécessité d'Avenant.

ARTICLE 5 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en Ingénierie (les Opérateurs : A.N.C.T., la Banque des Territoires) Services déconcentrés de l'Etat ; Collectivités territoriales ; Agences techniques départementales) pour les différentes phases du contrat (Elaboration du Projet de Territoire, définition et Mise en Œuvre des Projets, Participation des Habitants, Suivi et Evaluation du Contrat)

Faute de moyens humains, la Communauté de Communes a été accompagnée dans sa réflexion par le cabinet C.D.H.U. dans le cadre du programme financé par l'A.N.C.T.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

Les partenaires du C.R.T.E. s'engagent à assurer la réalisation des Actions inscrites à ce Contrat

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce Contrat de Transition écologique, la Communauté de Communes de Montbenoit assume le rôle d'Animateur de la Relance et de la Transition écologique de son Territoire.

Le Territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les Acteurs du Territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du Contrat : Collectivités, Entreprises, Etablissements publics, habitants, associations ...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du Territoire en faveur du projet du Territoire. Le partage des Orientations et des Actions qui découlent du projet de Territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la Collectivité signataire, en accord avec l'Etat

Elle s'engage par ailleurs à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du C.R.T.E. ainsi qu'à son évaluation.

Le Territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au C.R.T.E. dont il est Maître d'Ouvrage.

6.3. L'Etat, les Etablissements et les Opérateurs publics

Conformément à la Circulaire 6231/SG du 20 Novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et Etablissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du C.R.T.E

Dans une posture de facilitation des Projets :

L'Etat s'engage à optimiser le processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du C.R.T.E.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le C.R.T.E., qui seraient éligibles aux Dotations et Crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au Territoire peut passer par un appui spécifique des Etablissements publics et Opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des Projets et les Investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'Ingénierie, l'animation du Territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

6.4. Mobilisation des Citoyens et Acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du Territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif

Les Entreprises, par leur impact sur l'Environnement et l'Emploi, sont des acteurs indispensables au projet de Développement écologique et économique du Territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

ARTICLE 7 – GOUVERNANCE

Les représentants de l'Etat et des Collectivités locales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du C.R.T.E.

7.1. le Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Département ou son représentant et Mme la Présidente de la Communauté de Communes de Montbenoit et cinq élus communautaires. Il est composé de représentants de l'Exécutif et des services du Territoire, des services de l'Etat, de l'A.D.E.M.E et de la caisse des Dépôts – Banque des Territoires, ainsi que d'autres Etablissements publics et Opérateurs mobilisés en appui du C.R.T.E.

Il siègera au moins une fois par An pour :

- Valider l'évaluation annuelle du C.R.T.E. soumise par le Comité technique, sur la base des indicateurs de suivi initialement définis
- Examiner l'avancement et la Programmation des Actions ;
- Etudier et arrêter les demandes d'évolution du C.R.T.E ; en terme d'Orientations et d'actions (inclusion, Adaptation, ...) proposés par le Comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives

7.2. le Comité technique

Le Comité techniques est coprésidé par les Représentants de l'Etat et du Territoire de la Communauté de Communes de Montbenoit. Il est chargé du suivi et de l'avancement technique et financier du C.R.T.E. et de rendre compte au Comité de Pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins une fois par An, afin de :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au Contrat, vérifier l'avancement des Dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des Projets ;
- Etablir et examiner le tableau du suivi de l'exécution du C.R.T.E.
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations
- Etudier et valider les demandes d'adhésion à la Charte partenariale d'engagement
- Etudier et statuer sur les évolutions des Fiches Orientations
- Etudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de Fiches projet et Fiches Actions.

ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUTATION DU C.R.T.E.

Un tableau de bord de suivi du C.R.T.E. est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des Orientations et des Actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financements) Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du Territoire concerné et de l'Etat, membres du Comité technique. Il est examiné par le Comité technique et présenté en synthèse au Comité de Pilotage.

Les dispositifs d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux avec la définition des indicateurs et la désignation des Acteurs en charge de son fonctionnement, feront l'objet de Compte Rendus devant le Comité de Pilotage.

Les indicateurs pourront toutefois être travaillés ultérieurement en lien avec les Comités de Pilotage et Comités techniques, en fonction de l'avancement de la réflexion.

Ces derniers sont à adopter en fonction des Objectifs stratégiques pourraient être les suivants :

Vers un Développement intégré et partagé

- Evolution du nombre d'emplois
- La richesse indirecte créée : commerce, hébergements
- La fréquentation touristique

Vers davantage de Cohésion territoriale

- Fréquentation des Services publics offerts
- Evolution de la population active et dynamisme démographique

Vers une Transition écologique

- Diminution de la consommation énergétique
- Amélioration de la qualité de l'Eau et de l'Etat du Doubs
- Niveau d'utilisation de la Ressource locale et des sous-produits du Bois

ARTICLE 9 – RESULTATS ATTENDUS DU C.R.T.E.

Les résultats du C.R.T.E. seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs

ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU C.R.T.E.

L'entrée en vigueur du C.R.T.E. est effective à la date de signature du présent Contrat, sa durée est de six ans.

Au terme du contrat, un Bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

ARTICLE 11 – EVALUATION ET MISE A JOUR DU C.R.T.E.

Le C.R.T.E. est évolutif. Le corps du C.R.T.E. et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du C.R.T.E. et après avis du Comité de Pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

ARTICLE 12 – RESILIATION DU C.R.T.E.

D'un commun accord entre les parties signataires du C.R.T.E. et après avis favorable du comité de Pilotage, il peut être mis fin au présent Contrat.

Fait à Montbenoit, le 23 décembre 2021

p/ M. Le Préfet du Doubs

Le Sous-Préfet de Pontarlier,
Serge DELRIEU

Mme la Présidente de la Communauté de
Communes



ANNEXE I – C.R.T.E. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTBENOIT

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT 2022 / 2023

AXE I – UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE RESPECTANT L'IDENTITE DU TERRITOIRE ET VALORISANT SA DIVERSITE				
Orientations	Objectifs	Action 2022/2023	Maitre d'Ouvrage	Montant prévisionnel
Améliorer l'Accueil des Entreprises et répartir l'Offre sur les 3 bassins				
Soutenir l'Activité de Proximité				
Accompagner l'adaptation de l'Activité agricole et sylvicole				
Favoriser un Tourisme modéré, développé sur les 4 saisons	Améliorer l'Offre en lien avec les Activités nordiques	Extension de l'Accueil Site nordique à Arc-sous-Cicon	Commune de Arc-sous-Cicon	975 000 € HT Avenir Montagne
	Valoriser le patrimoine bâti et les Cœurs de Village			
	Mise en liaison des Sites	Liaison cyclable Abbaye Montbenoit / Source Loue	Communauté de Communes	En attente
Améliorer la capacité d'hébergement touristique	Renforcer l'Accueil des Groupes en développant une Offre nouvelle	Réhabilitation du bâtiment d'Accueil « la Cernay blanche »	Commune de la Chaux-de-Gilley	342 000 € HT

AXE II – UNE OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES S'ADAPTANT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET FAVORISANT SA COHESION				
Orientations	Objectifs	Action 2022/2023	Maitre d'Ouvrage	Montant prévisionnel
Favoriser le « bien vieillir » sur le Territoire				
Renforcer l'Accueil « Enfance & Petite Enfance »	Diversifier les Modes de Garde	Création Accueil Périscolaire & Micro-Crèche	Commune de Arc-sous-Cicon	1 790 000 € HT DSIL acquise : 344 151 €

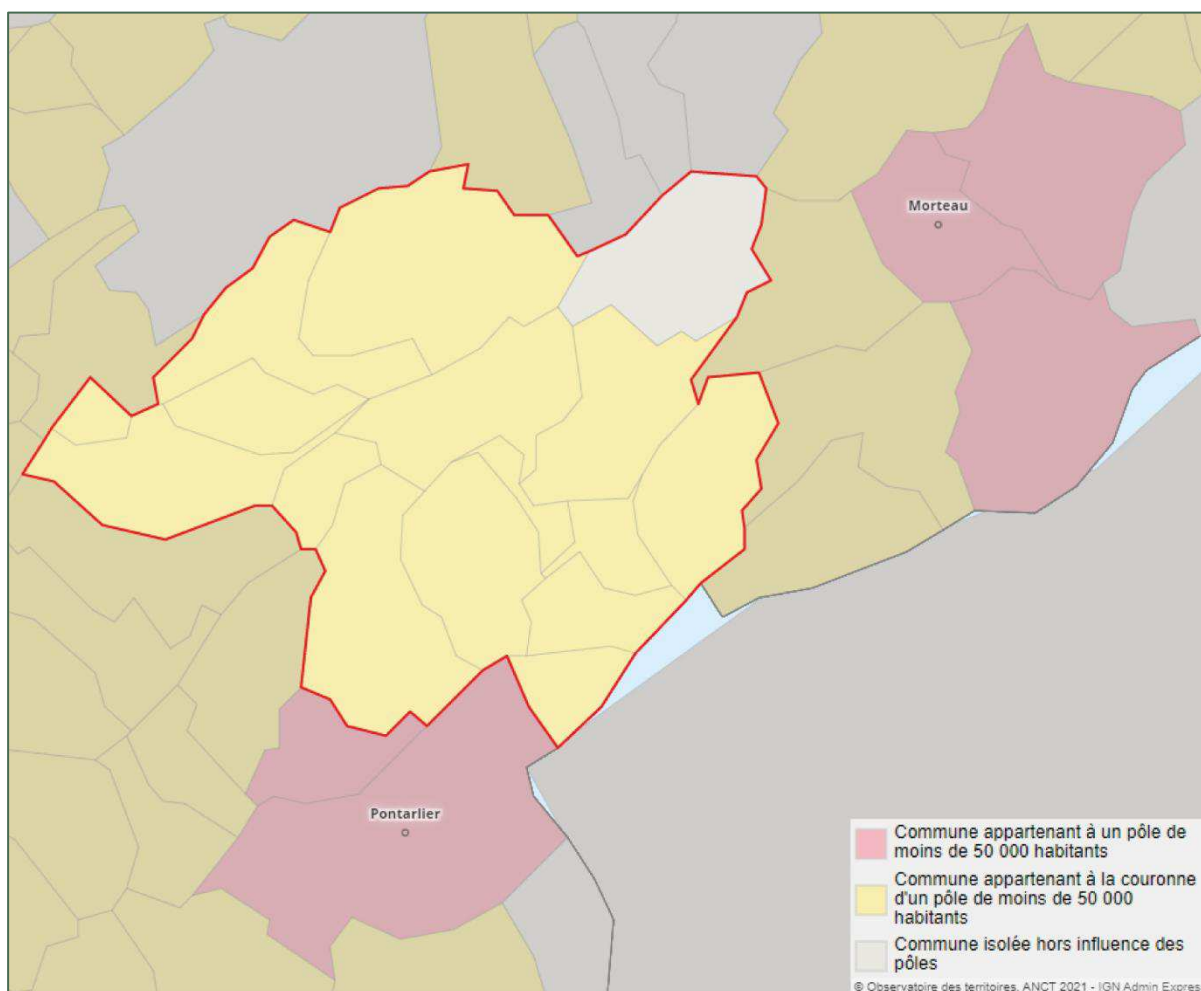
	Développer les Accueils extrascolaires	Réhabilitation du bâtiment de l'Ecole	Commune de la Chaux-de-Gilley	1 840 000 € HT
Développer l'offre sportive et socioculturelles	Equilibrer territorialement l'Offre d'équipements sportifs	Aménagement d'un Terrain de Foot synthétique - Gilley	Communauté de Communes	946 000 € HT DETR – à program
		Aménagement des Espaces publics environnants- Gilley	Commune de Gilley	440 000 € HT
		Aménagement d'une Zone sports & Loisirs	Commune de la Chaux	165 000 € HT
Améliorer la Mobilité de chacun tout en limitant les émissions de GES	Développer les Mobilités douces au sein des Villages	Création Liaison douce vers Aire de Jeux	Commune de Arçon	22 200 € HT

AXE III – UN TERRITOIRE PRESERVANT SES QUALITES ENVIRONNEMENTALES ET ASSURANT SA TRANSITION ECOLOGIQUE				
Orientations	Objectifs	Action 2022/2023	Maitre d'Ouvrage	Montant prévisionnel
Renforcer et valoriser la Biodiversité du Territoire				
Améliorer la Gestion de l'Eau et préserver la Ressource				
Réduire les Consommations énergétiques et favoriser le recours aux EnR	Poursuivre la Renovation énergétique des Bâtiments publics	Travaux d'isolation salle polyvalente Gilley	Mairie de Gilley	1 200 000 € HT
		Réfection Toiture Presbytère avec pose Panneaux solaires	Mairie de Bugny	106 000 € HT
		Remplacement Chaudière Gaz par Bois Energie	Mairie Montflovin	29 700 € HT
		Travaux Isolation sur logements	Mairie de Arçon	57 800 € HT
	Agir sur l'éclairage public	Rénovation thermique Gendarmerie	Communauté de Communes	
		Rénovation de l'Eclairage public	Mairie de Arçon	60 860 € HT

1. ARMATURE TERRITORIALE

La Communauté de communes (CC) de Montbenoît compte 16 communes, sur une superficie de 198 km². Elle a été créée en 1993 et portait à l'origine le nom de Communauté de communes du Canton de Montbenoît.

La classification de l'INSEE en Aires d'attraction des villes distingue deux villes périphériques au territoire comme pôle d'attraction local, de moins de 50 000 habitants¹ (Morteau à l'est et Pontarlier au sud). Le territoire est donc sous l'influence de ces deux polarités. Seule la commune de Gilley au nord est du territoire n'est pas identifiée comme appartenant à la couronne d'un de ces deux pôles. Cette exception est liée à la présence d'un bassin d'emplois plus important à Gilley qui constitue la principale commune du territoire en termes d'emplois, d'équipements et de nombre d'habitants.



Typologie des communes en Aires d'attraction des villes (AAV 2020)

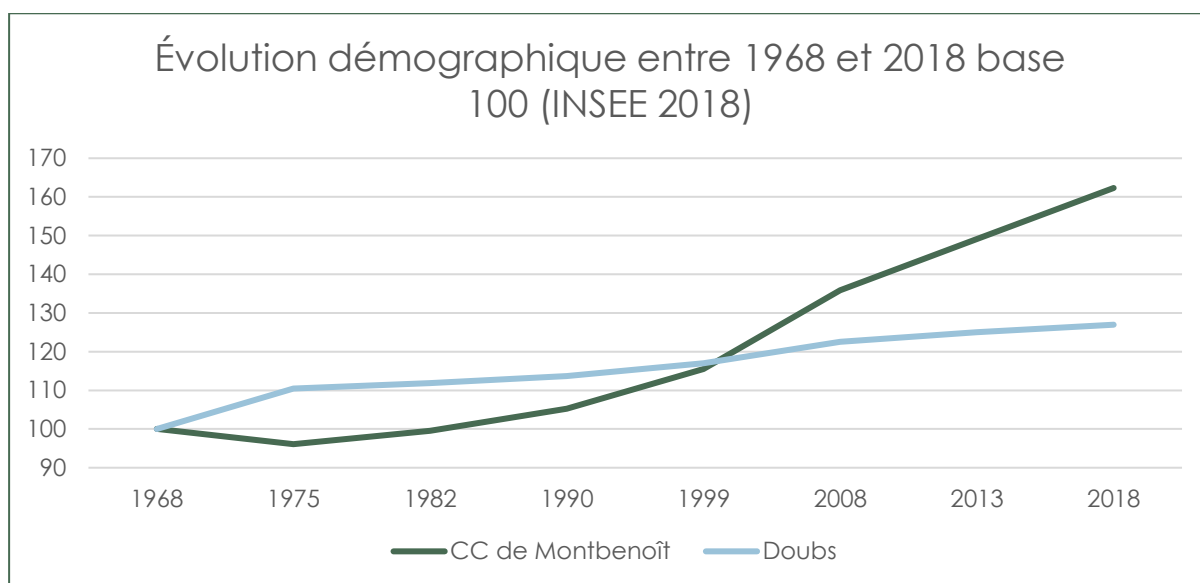
Source : Observatoire des territoires, ANCT 2021.

¹ L'INSEE définit les pôles à partir de critères de densité de population et d'emploi. Les communes qui envoient plus de 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

2. DEMOGRAPHIE

2.1. L'évolution de la population

Le territoire de la Communauté de communes de Montbenoît compte 7 833 habitants (INSEE 2018) en augmentation depuis 1975. Cette croissance est particulièrement importante depuis 1999 avec une croissance annuelle moyenne supérieure à 1,8 % contre seulement 0,4 % par an pour le département du Doubs (INSEE 2018).



Entre 2008 et 2018, la croissance démographique se retrouve sur tout le territoire mais dans des ordres de grandeurs variables mais plutôt élevés sur toutes communes. Seules Aubonne et Ouhans ont connu une croissance démographique significativement plus faible sur la période.

	2008-2013	2013-2018	2008-2018
Les Alliés	4,10%	4,05%	4,07%
Arçon	0,85%	1,77%	1,31%
Arc-sous-Cicon	1,21%	0,56%	0,88%
Aubonne	-0,51%	0,85%	0,17%
Bugny	4,88%	1,85%	3,36%
La Chaux	1,67%	5,11%	3,38%
Gilley	2,33%	1,11%	1,72%
Hauterive-la-Fresse	-0,38%	1,67%	0,64%
La Longeville	3,86%	1,81%	2,83%
Maisons-du-Bois-Lièvremont	2,75%	3,73%	3,24%

Montbenoît	1,75%	0,00%	0,87%
Montflovin	1,26%	2,13%	1,69%
Ouhans	-0,11%	0,27%	0,08%
Renédale	0,00%	3,99%	1,98%
Saint-Gorgon-Main	2,64%	-0,35%	1,13%
Ville-du-Pont	1,03%	1,55%	1,29%
CC de Montbenoît	1,87%	1,71%	1,79%

**Évolution démographique annuelle moyenne des communes de la CC de Montbenoît
entre 2008 et 2018**

Source : INSEE 2018

Cette croissance est répartie de manière équivalente entre le solde migratoire et naturel à l'échelle du territoire. Toutefois, certaines communes connaissent un solde migratoire négatif non visible à l'échelle de la Communauté de communes impliquant une dépendance de ces communes au solde naturel.

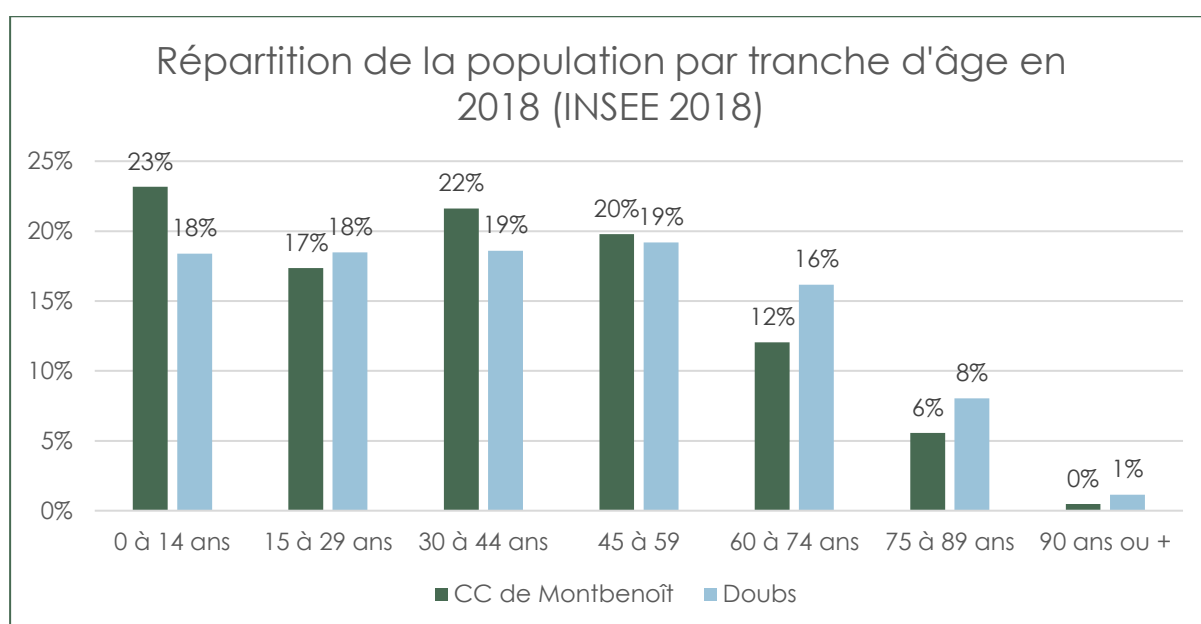
	Évolution annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2018 (INSEE 2018)		
	dû au solde naturel	dû au solde migratoire	Total
Les Alliés	2,03%	2,41%	4,07%
Arçon	0,84%	0,50%	1,31%
Arc-sous-Cicon	0,56%	0,34%	0,88%
Aubonne	-0,38%	0,53%	0,17%
Bugny	2,10%	1,50%	3,36%
La Chaux	1,27%	2,33%	3,38%
Gilley	0,60%	1,18%	1,72%
Hauterive-la-Fresse	1,03%	-0,43%	0,64%
La Longeville	1,54%	1,46%	2,83%
Maisons-du-Bois-Lièvremont	1,29%	2,16%	3,24%
Montbenoît	1,56%	-0,79%	0,87%
Montflovin	1,88%	-0,22%	1,69%
Ouhans	0,45%	-0,38%	0,08%
Renédale	0,00%	1,98%	1,98%
Saint-Gorgon-Main	1,48%	-0,40%	1,13%
Ville-du-Pont	0,91%	0,41%	1,29%
CC de Montbenoît	0,97%	0,89%	1,79%

Évolution démographique annuelle moyenne des communes de la CC de Montbenoît dû au solde naturel et migratoire entre 2008 et 2018

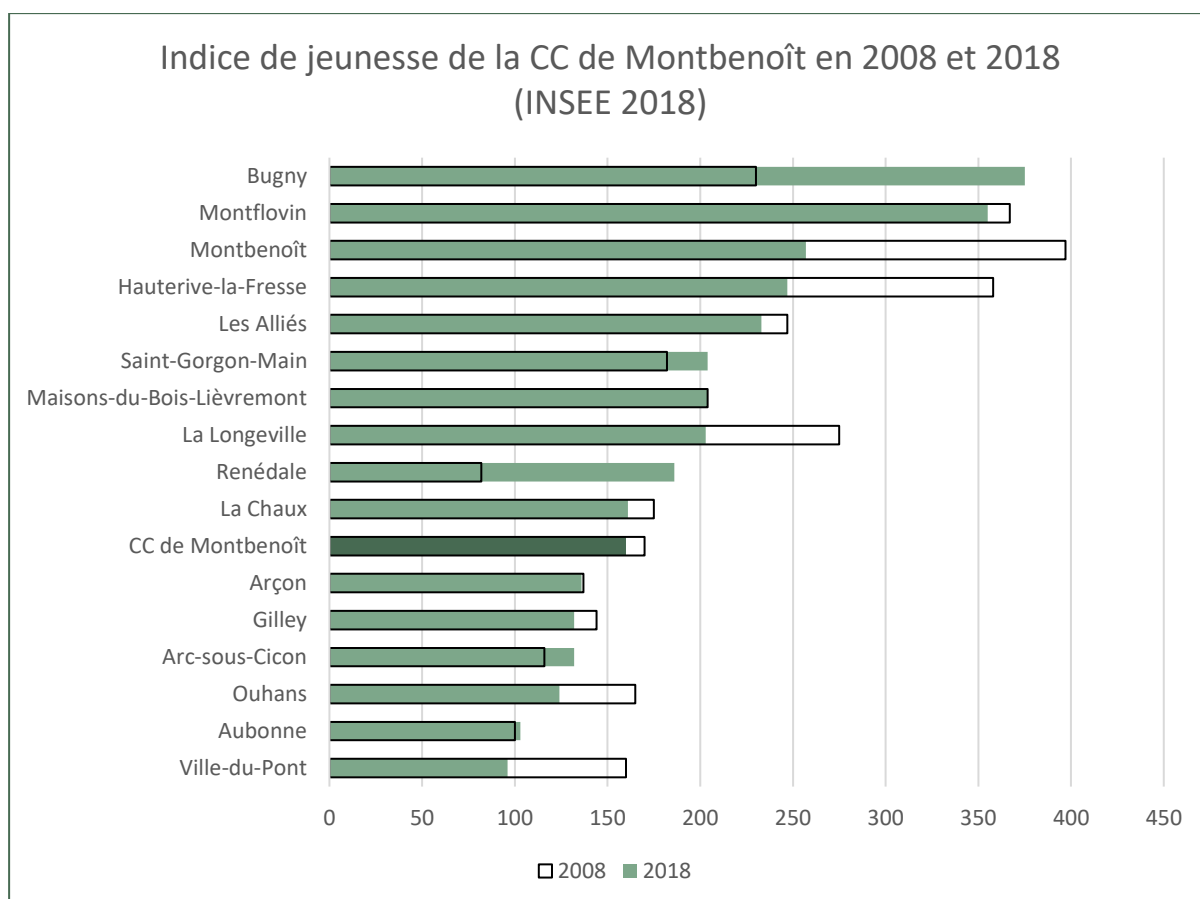
Source : INSEE 2018

2.2. Les habitants

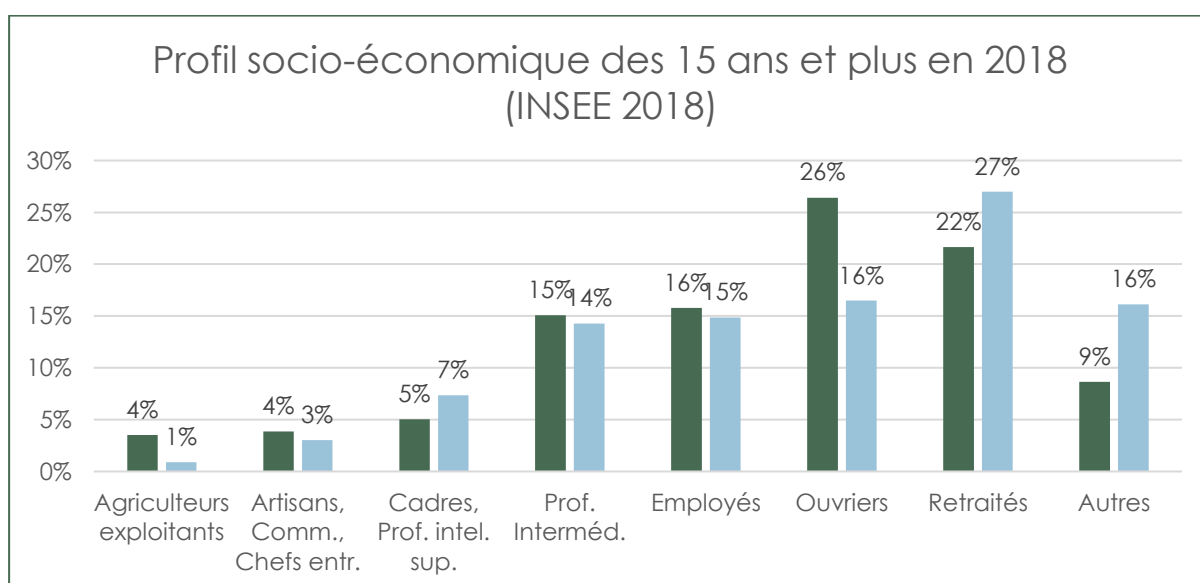
La population du territoire est toutefois jeune au regard du contexte départemental avec un indice de jeunesse (nombre de jeune de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans ou plus) de 160 contre 98 pour le Doubs (INSEE 2018). Malgré la jeunesse de la population, il est important de souligner la faible part des 15 à 29 ans dans la population intercommunale. Cette caractéristique est liée au départ des jeunes vers des polarités plus importantes pour leurs études ou leur premier emploi.



Toutefois, l'analyse de l'évolution de l'indice de jeunesse montre un vieillissement de la population sur presque toutes les communes du territoire, mais qui, pour l'heure, ne se fait pas sentir grâce au profil très jeune de la population.



En matière de profil socio-économique, le territoire est caractérisé par une part particulièrement importante des ouvriers. Au regard du contexte départemental, la part des agriculteurs exploitant apparaît très élevée et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures apparaît faible. Enfin, la faible part des retraités et des autres profils socio-économiques témoigne d'un côté de la jeunesse de la population et d'un autre côté du faible nombre d'étudiants.

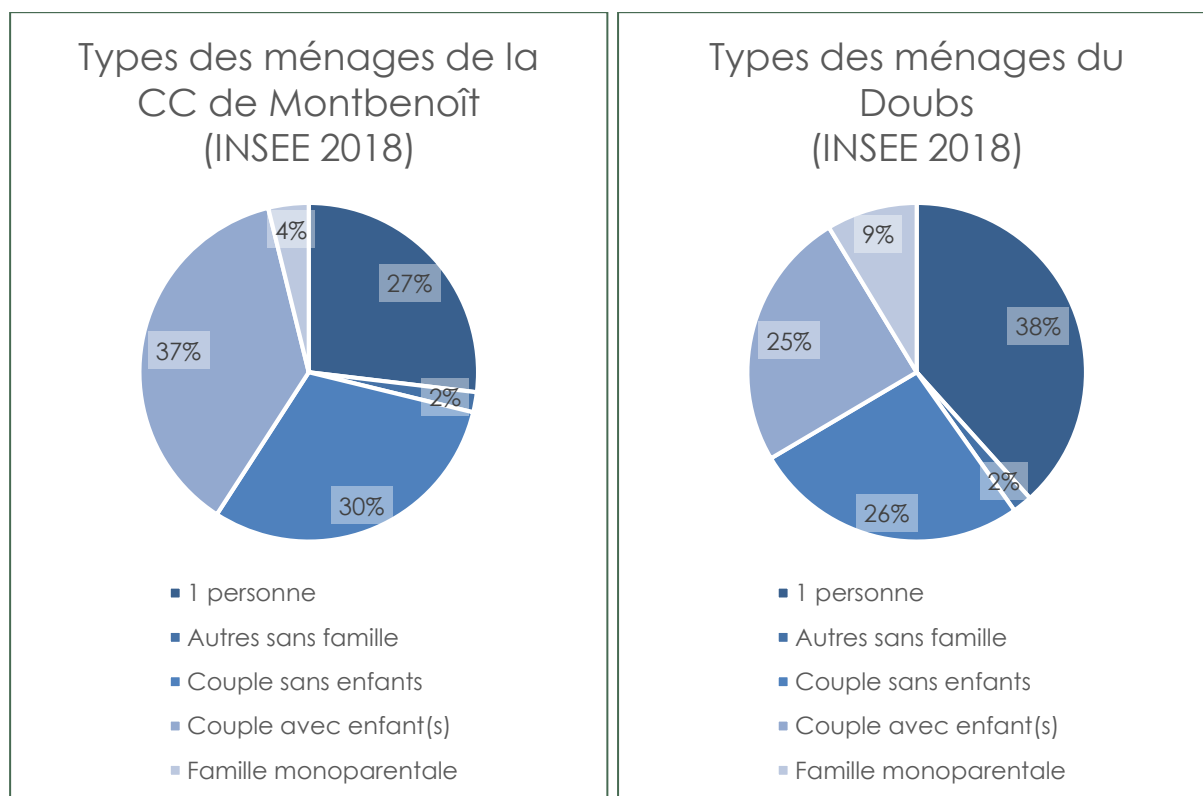


2.3. Les Ménages

La Communauté de communes de Montbenoît compte 3 110 ménages (INSEE 2018), soit une moyenne 2,49 personnes par ménage, soit nettement plus que la moyenne départementale qui est de 2,15.

Cette très grande taille des ménages est liée à la part importante des couples avec enfant(s) qui représentent 37 % des ménages du territoire contre seulement 25 % des ménages du Doubs. Les couples sans enfant et les ménages d'une personne sont également très nombreux sur le territoire et représente respectivement 30 et 27 % des ménages. Les ménages d'une personne sont très nombreux à l'échelle départementale (38 % des ménages) et participent largement à la faible taille des ménages. Les familles monoparentales sont également proportionnellement moins nombreuses à l'échelle de la communauté de communes.

Au regard de la situation départementale, la CC de Montbenoît se distingue par la forte présence de couples et plus particulièrement de couples avec enfant(s) et la faible présence de familles monoparentales et de ménages d'une seule personne. Il est toutefois important de noter que les couples sans enfant et les ménages d'une seule personne sont ceux qui ont le plus augmenté entre 2008 et 2018 avec une augmentation respective de 35 et 42 % contre seulement 9 % d'augmentation pour les couples avec enfant(s) (INSEE 2018). Cette évolution engendre une diminution de la taille moyenne des ménages de 2,6 personnes par ménage en 2008 à 2,5 en 2018.

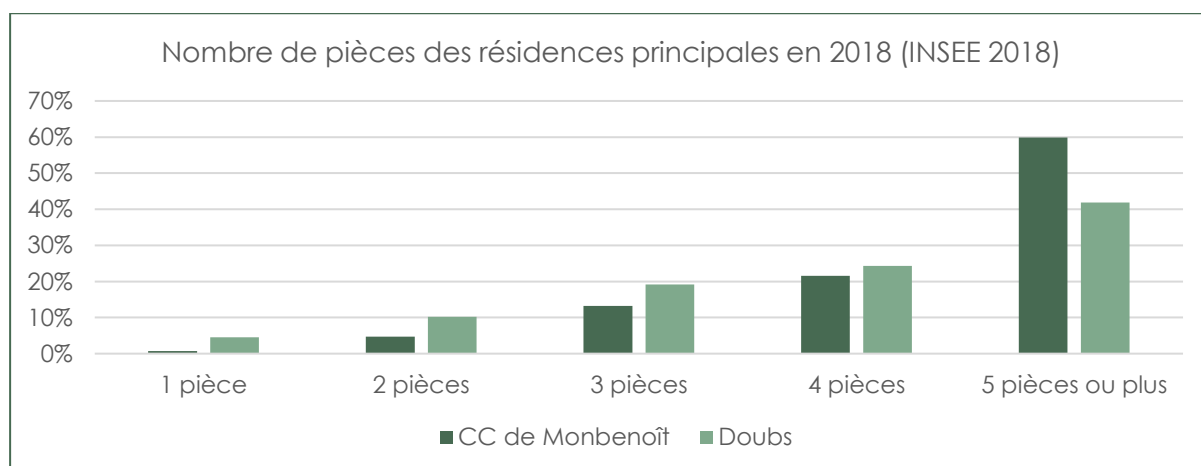


3. HABITAT

3.1. Structure et typologie du parc de logement

Le parc de logements du territoire de la CC de Montbenoît compte 3 629 logements en 2018 en augmentation de 21 % depuis 2008 (INSEE 2018). À titre de comparaison, le nombre de logements du Doubs a crû de près de 11 % sur la même période. La production de logements est donc forte au regard de la tendance départementale.

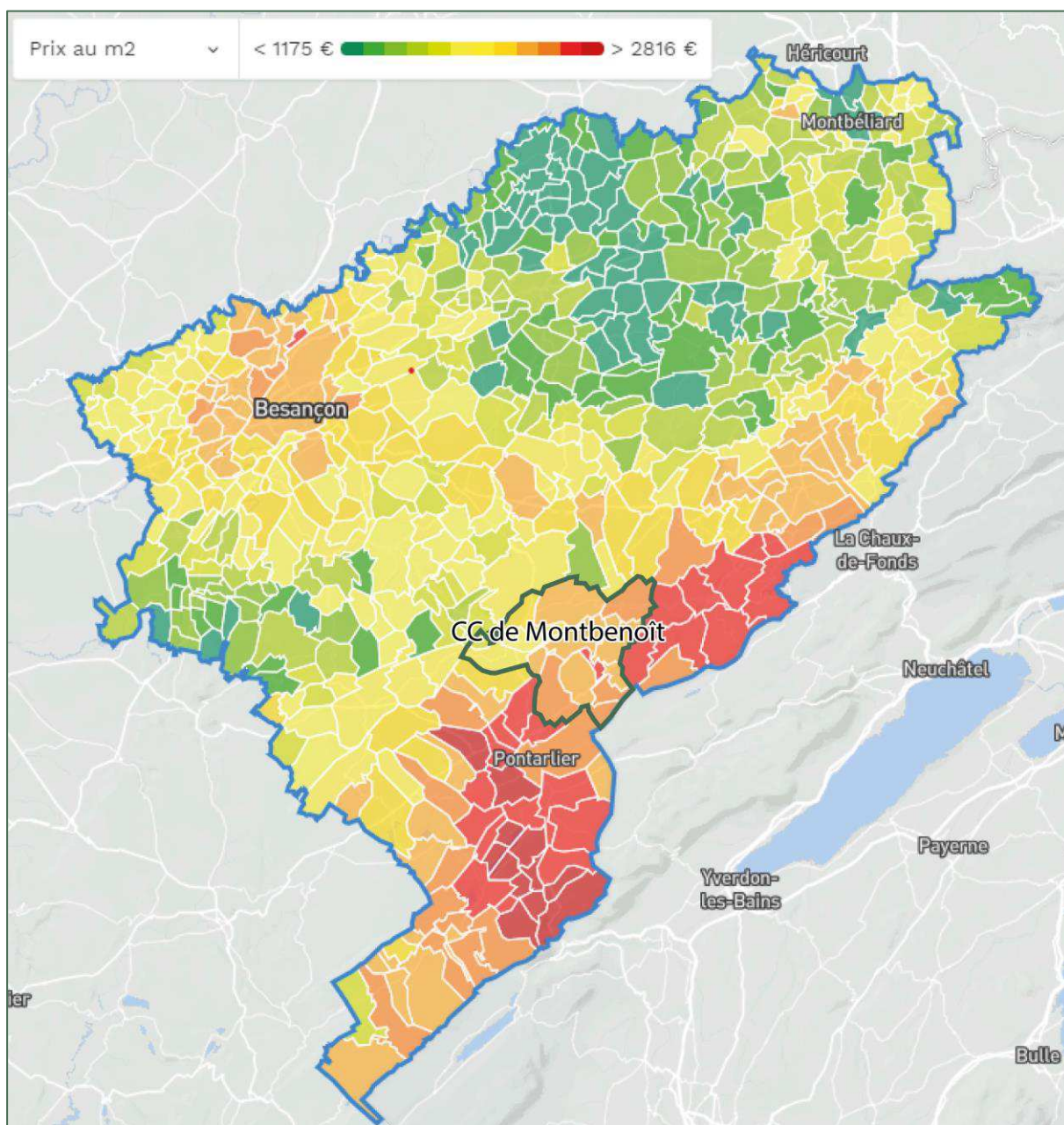
Le parc de logements est composé à 76 % de maisons alors que ce type de logements ne représente que 51 % du parc départemental. En conséquence, le parc se caractérise par des logements de grande taille avec notamment 60 % des résidences principales du territoire qui ont 5 pièces ou plus contre seulement 42 % à l'échelle du département. Pour leur part, les plus petits logements (3 pièces ou moins) représentent moins de 20 % des résidences principales du territoire intercommunal alors qu'ils représentent plus d'un tiers à l'échelle départementale.



3.2. Les résidences principales

Les résidences principales représentent 86 % du parc de logement de la CC de Montbenoît en 2018. Parmi celles-ci, les **résidences principales occupées par leur propriétaire sont largement majoritaires** (75 % en 2018). À l'échelle départementale, seul 59% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire en 2018.

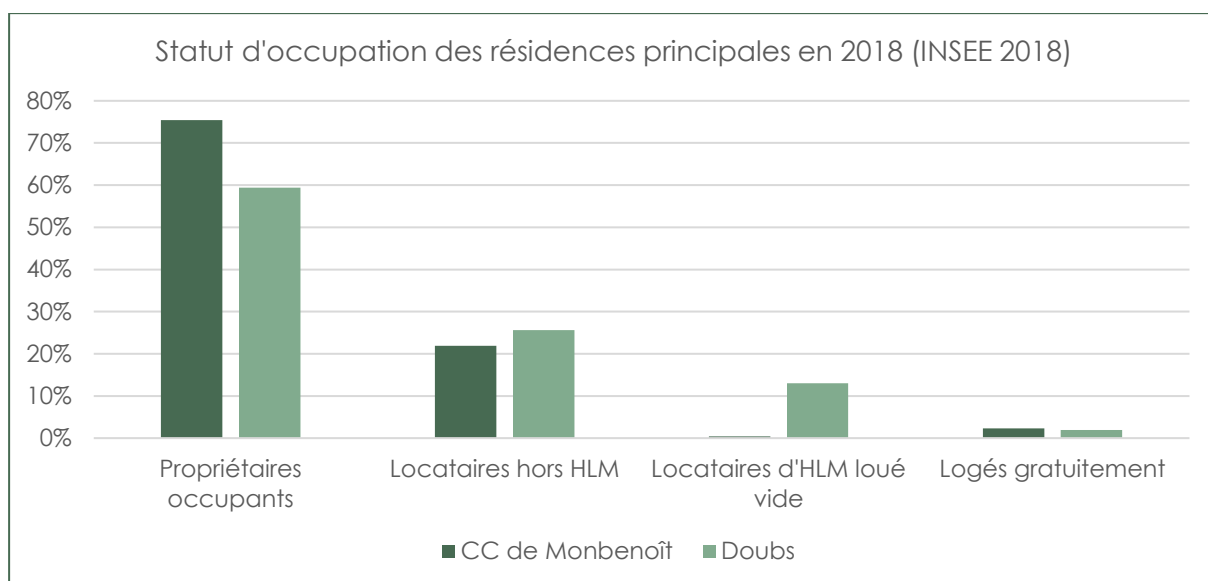
Cette part importante de propriétaires occupants est liée à la part importante des couples plus à même d'accéder à la propriété ainsi qu'aux revenus élevés des habitants. En effet, la médiane de revenu disponible par unité de consommation s'élève à 26 620 € sur la CC de Montbenoît contre seulement 22 590 € à l'échelle du Doubs. L'accès à la propriété est toutefois limité par le coût relativement important des logements sur le secteur en comparaison au reste du département et pose la question de l'accès au logement des ménages à faible revenu et des familles monoparentales.



Prix moyen du m² des logements du Doubs au 1^{er} octobre 2021

Source : MeilleursAgents.com, 2021

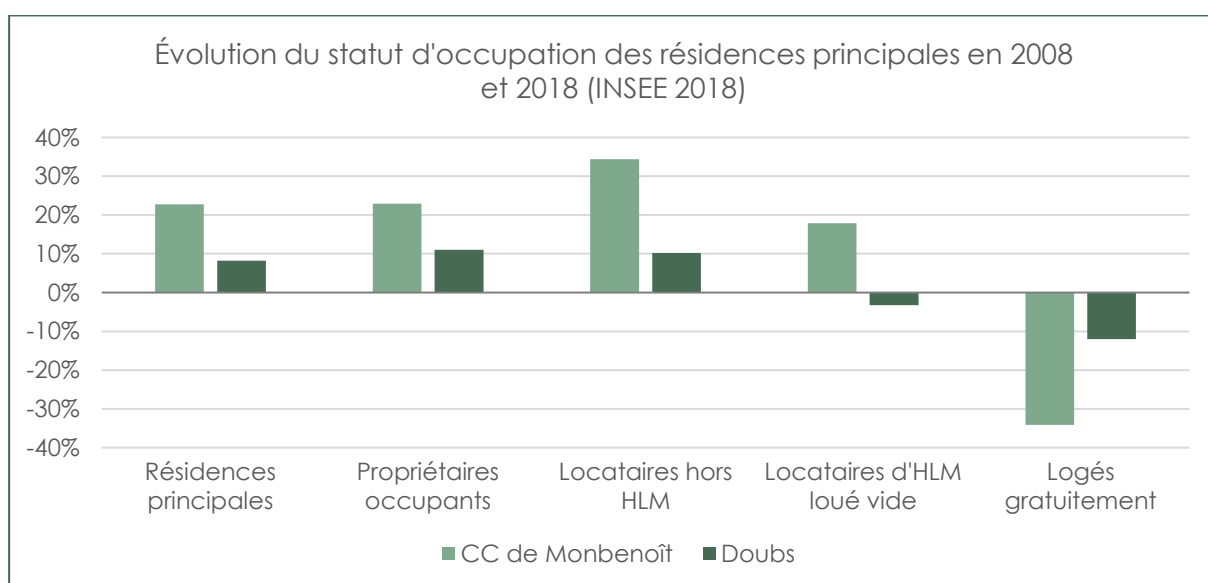
Ce constat implique une faible proportion de locataires (22 % des résidences principales). Les HLM loués vides représentent 0,4 % des résidences principales contre 13 % pour le département. La très faible part des résidences occupées par des locataires et en particulier des locataires de HLM peut témoigner d'un faible nombre de logements sociaux sur le territoire et peut être synonyme de difficultés d'installation des ménages à faible revenu.



L'évolution du statut d'occupation entre 2008 et 2018 sur le territoire de la CC de Montbenoît montre une augmentation des résidences principales portée par l'augmentation des locataires hors HLM et dans une moindre mesure des propriétaires occupants. Les locataires d'HLM loué vide ont également augmenté (18 %) mais ne constitue en réalité que 2 logements supplémentaires.

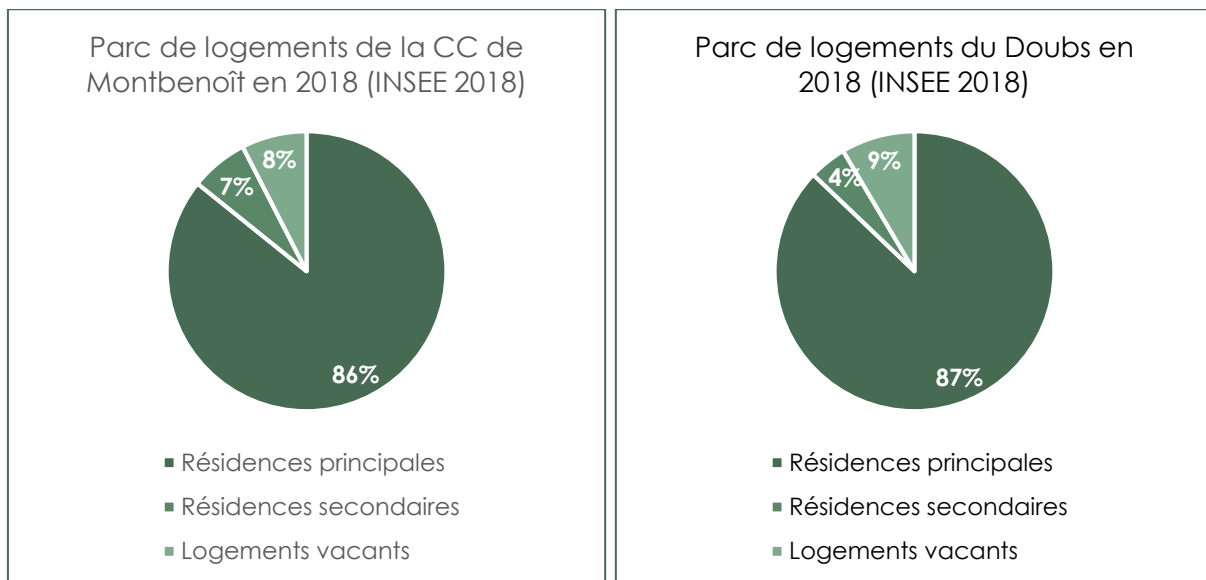
L'intercommunalité se distingue du contexte départemental par une croissance plus importante des résidences principales, des propriétaires occupants et de locataires hors HLM. Le département est également caractérisé par une légère baisse des logements locataires d'HLM loué vide.

La baisse des logements occupés gratuitement aux échelles départementale et intercommunale est à relativiser au regard de la faible proportion que représentent ce type d'occupation sur l'ensemble des résidences principales.

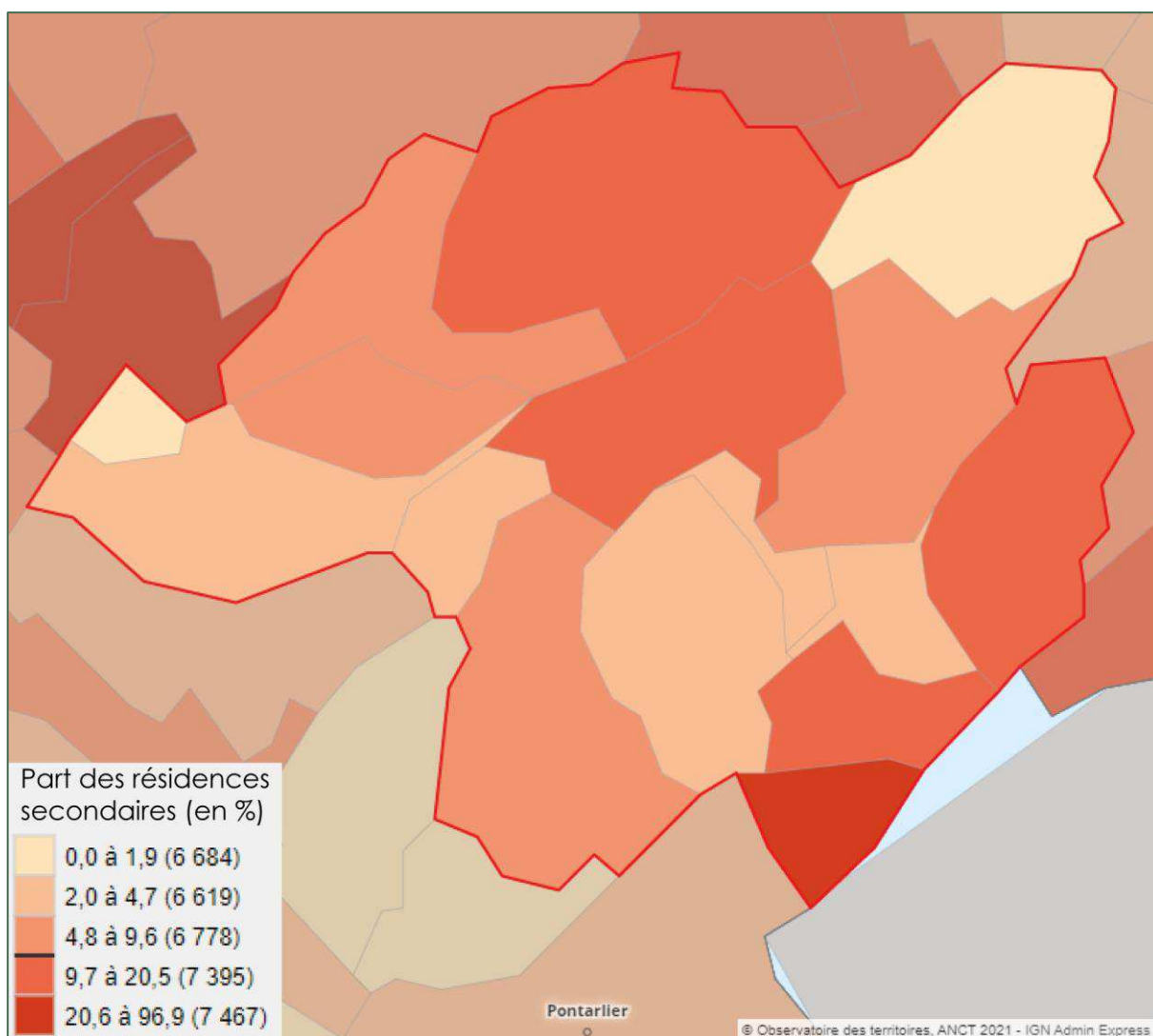


3.3. Les résidences secondaires

Le parc de logements de CC de Montbenoît compte 7 % de résidences secondaires. Bien que ce taux soit plus élevé que celui observé à l'échelle départementale, il reste relativement peu élevé. Qui plus est, cet écart tend à se réduire avec une baisse de 11 % du nombre de résidences secondaires sur le territoire intercommunal entre 2008 et 2018 contre une hausse de 4 % à l'échelle du Doubs sur la même période.



La carte de la part des résidences secondaires dans chaque commune fait ressortir les communes éloignées de la RN 57 et de la RD 437 comme des communes possédant une part de résidences secondaires plus importante. Seule Gilley fait exception à ce constat.



Part des résidences secondaires de la CC de Montbenoît en 2018

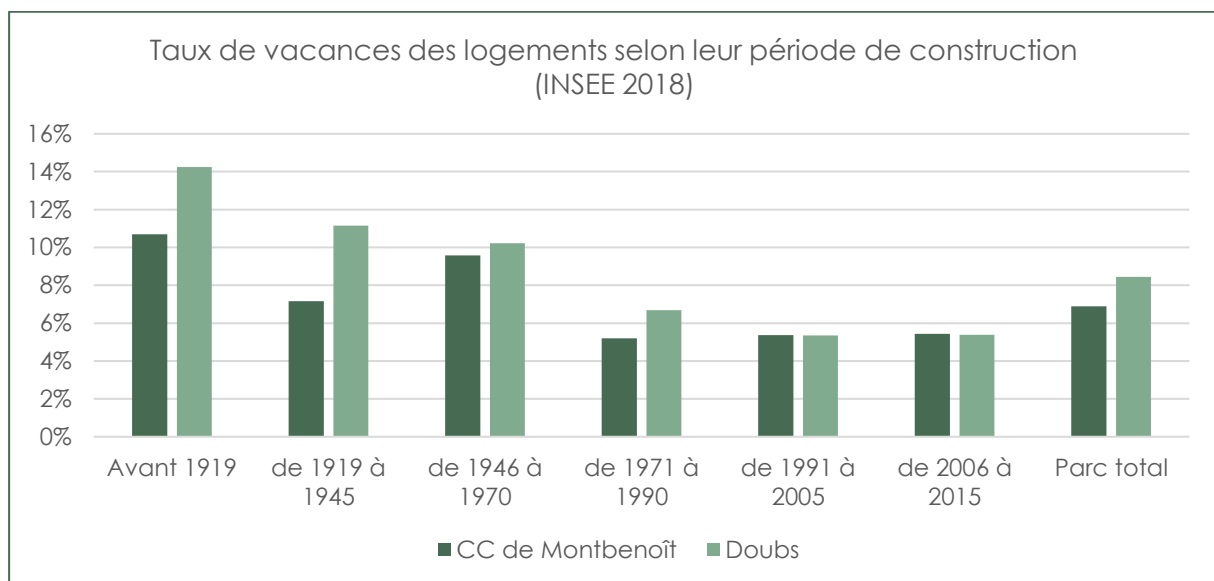
Source : Observatoire des territoires

Part des résidences secondaires des communes de la CC de Montbenoît en 2018 (INSEE 2018)	
Commune	Part des résidences secondaires
Renédale	0 %
Gilley	1,8 %
Bugny	2,2 %
Maisons-du-Bois-Lièvremon	2,4 %
Ouhans	3,4 %
Montbenoît	3,9 %
Montflovain	4,7 %
Arçon	7 %
Saint-Gorgon-Main	7,5 %
Aubonne	7,9 %
La Longeville	8,6 %
La Chaux	10,5 %
Arc-sous-Cicon	11 %
Ville-du-Pont	12,8 %
Hauterive-la-Fresse	17,2 %
Les alliés	21,5 %

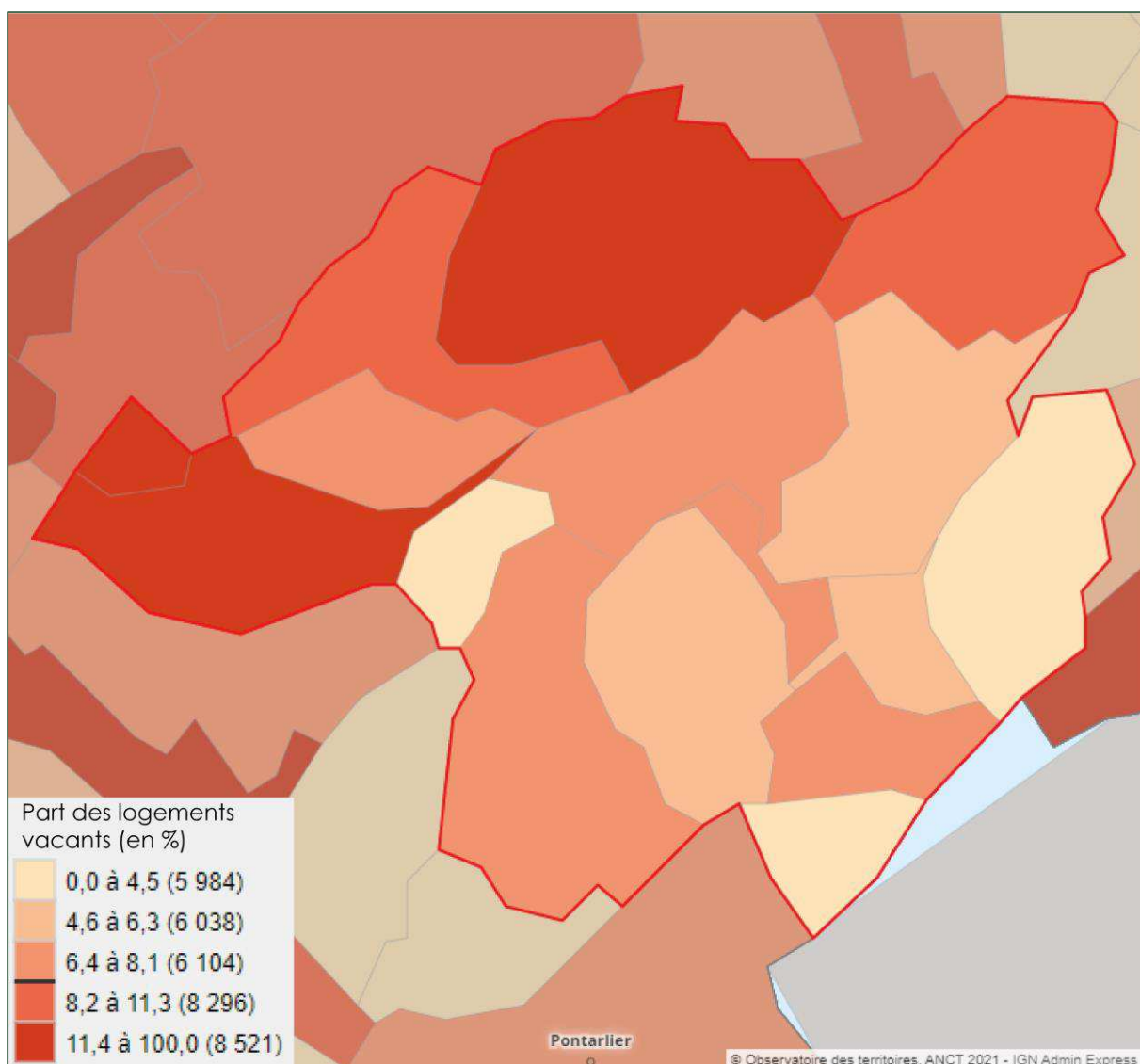
3.4. Les logements vacants

Le territoire présente un taux de vacance équilibré (7 % en 2018) proche du taux départemental (8 %) mais en forte augmentation depuis 2008 (+ 48 %).

Ce taux de vacance est principalement lié à la vacance des logements construits avant 1970. Cette caractéristique est liée à la vétusté des logements les plus anciens et leur inadéquation avec les critères de qualité actuels. Les logements des années 1946 à 1970 sont pour leur part susceptibles d'être pénalisés par la qualité des matériaux utilisés et notamment leur faible efficacité énergétique. En revanche, le taux de vacance plus faible des logements de 1919 à 1945 par rapport aux logements construits entre 1946 et 1970 témoigne de l'intérêt porté à ces biens dans le cadre de réhabilitations.



L'analyse cartographique de la vacance montre un taux de vacance plus élevé au nord de la communauté de communes pouvant être expliqué par un éloignement plus important des polarités de Pontarlier, Morteau et des bassins d'emploi de la Suisse.



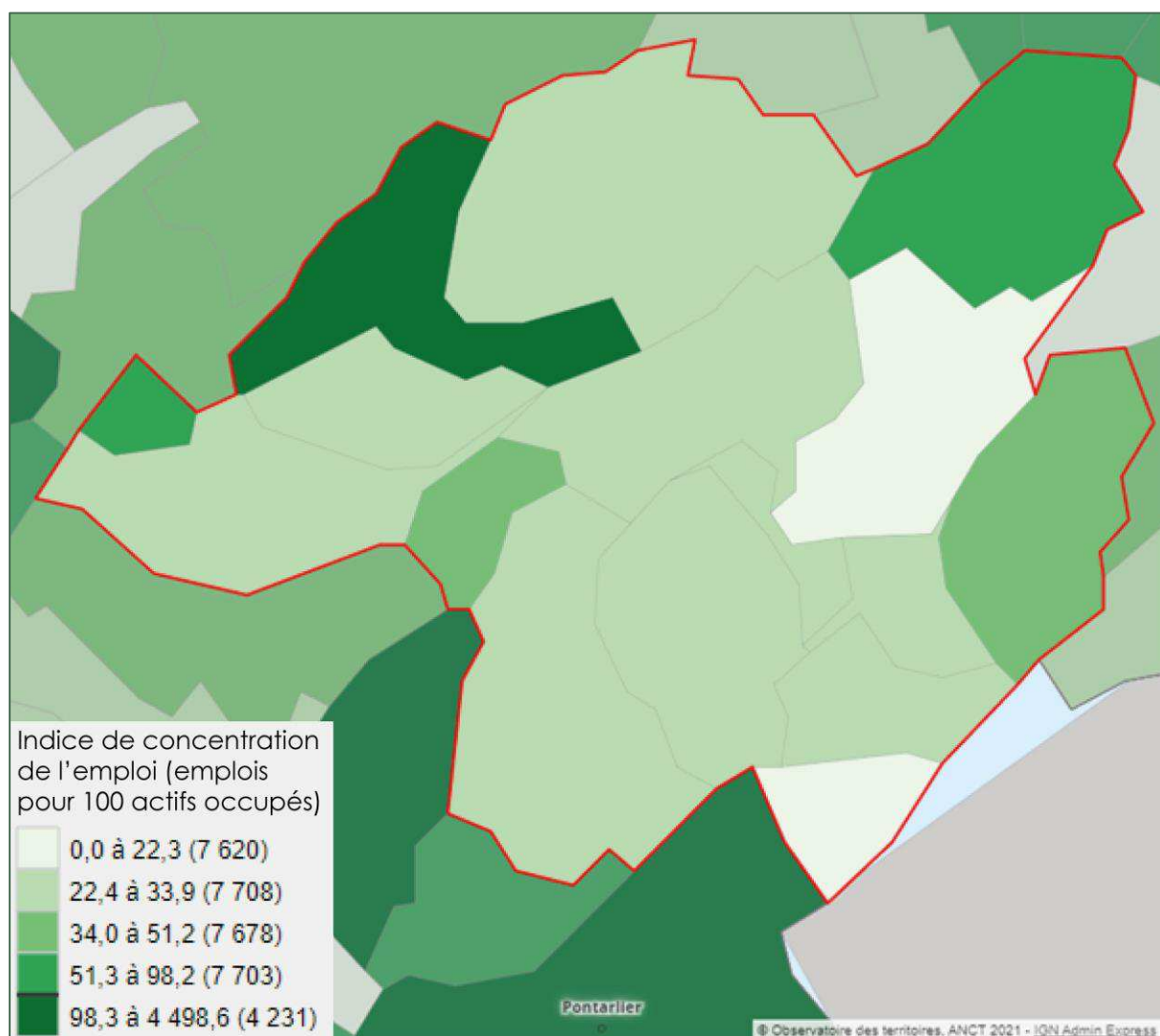
Taux de vacance de la CC de Montbenoît en 2018

Source : Observatoire des territoires

Taux de vacance des communes de la CC de Montbenoît en 2018 (INSEE 2018)	
Commune	Taux de vacance
Les alliés	0 %
Ville-du-Pont	2,6 %
Arçon	4 %
Bugny	4,5 %
La Longeville	4,7 %
Maisons-du-Bois-Lièvremont	5,6 %
Montbenoît	5,8 %
Montflovain	7 %
La Chaux	7,1 %
Hauterive-la-Fresse	7,3 %
Saint-Gorgon-Main	7,5 %
Gilley	8,6 %
Aubonne	9,4 %
Ouhans	11,4 %
Arc-sous-Cicon	12,4 %
Renédale	27,2 %

4. ÉCONOMIE ET EMPLOI

Avec 36,9 emplois pour 100 actifs occupés dans le territoire en 2018 la CC de Montbenoît correspond à un territoire résidentiel dépendant des territoires voisins et notamment de la Suisse. Toutefois, la commune d'Aubonne se distingue par un indice de concentration de l'emploi de 140 grâce à 165 emplois dont 84 % dans le tertiaire.



Indice de concentration de l'emploi de la CC de Montbenoît en 2018

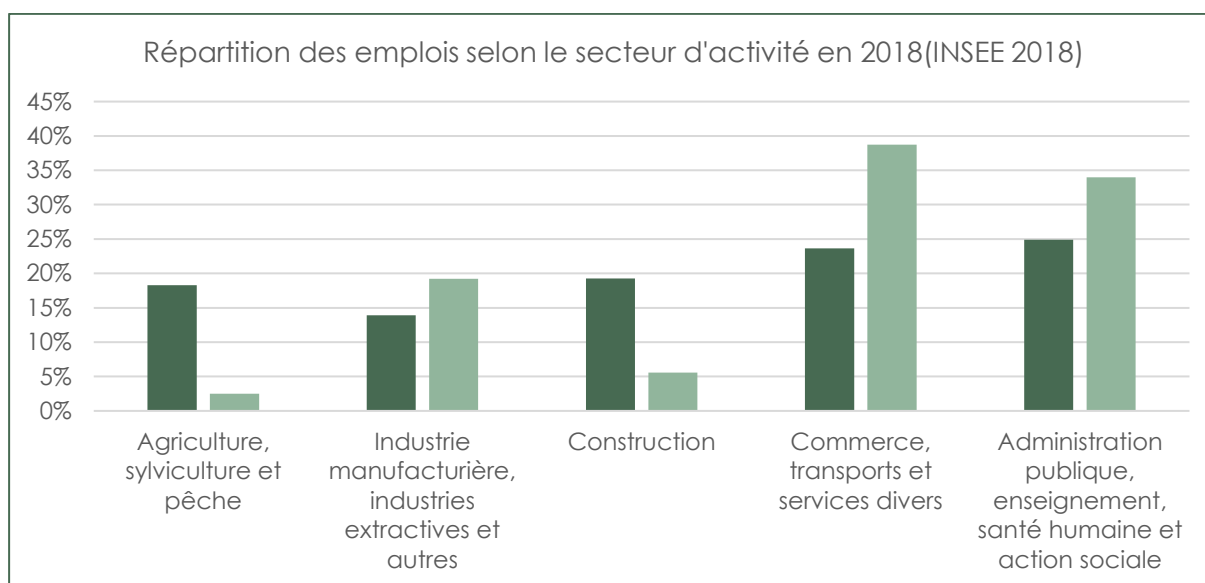
Source : Observatoire des territoires

Indice de concentration de l'emploi des communes de la CC de Montbenoît en 2018 (INSEE 2018)	
Commune	Taux de vacance
La Longeville	14,6
Les alliés	14,7
Hauterive-la-Fresse	23,1
Montflouvin	23,9
Maisons-du-Bois-Lièvremon	25,8

Saint-Gorgon-Main	26,4
La Chaux	26,9
Arçon	27
Arc-sous-Cicon	29
Montbenoît	30,7
Ouhans	32,8
Ville-du-Pont	43,1
Bugny	45,8
Gilley	56,4
Renédale	68,9
Aubonne	140

La répartition des emplois par secteur d'activité montre plusieurs éléments importants. On constate en premier lieu une répartition plutôt équilibrée entre les différents secteurs impliquant des écarts importants avec le contexte départemental.

En premier lieu, les secteurs du commerce, transports et services divers et de l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale bien que très présent sur le territoire apparaissent sous représentés par rapport au contexte départemental. À l'inverse, les secteurs de l'agriculture, sylviculture et pêche et de la construction apparaissent très important en comparaison à la place de ces secteurs à l'échelle du Doubs.



Au vu de sa place dans l'économie locale du territoire, l'agriculture apparaît comme une filière incontournable du territoire. Qui plus est, le territoire est composé à 57 % de surfaces agricoles (11,6 km²) dont 11,4 km² déclaré à la PAC (Politique Agricole Commune).

La répartition entre les différents types de culture montre une part particulièrement importante des cultures liées à l'élevage avec près de 100 % des surfaces en prairies.

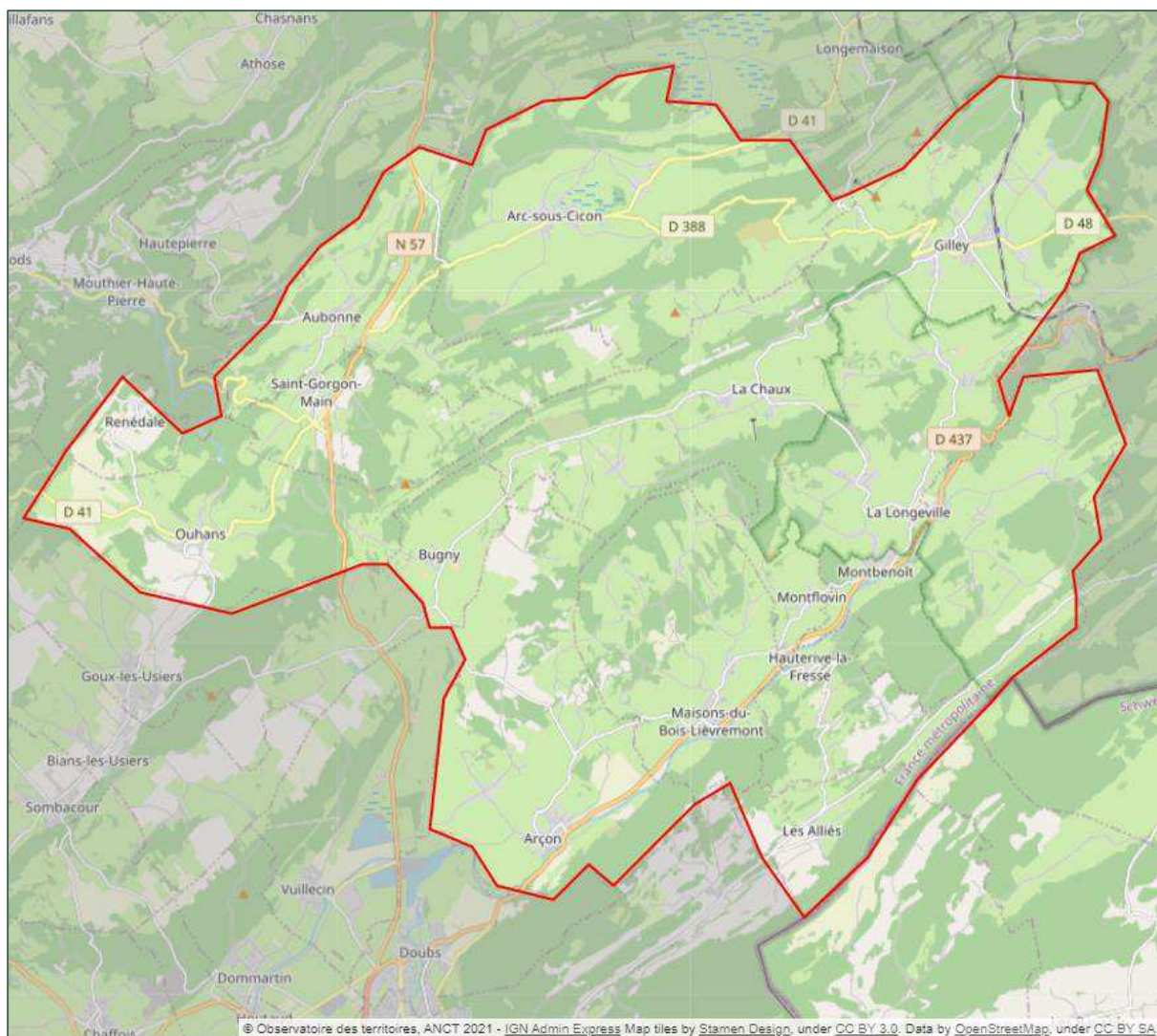
Culture	Surface (ha)	Part
Orge	11,22	0,10%
Autres céréales	9,41	0,08%
Surface sans production	0,05	0,00%
Fourrage	7,64	0,07%
Estives et landes	18,76	0,17%
Prairies permanentes	11120,15	97,92%
Prairies temporaires	176,65	1,56%
Vergers	1,05	0,01%
Autres cultures industrielles	1,59	0,01%
Légumes - Fleurs	4,84	0,04%
Divers	5,31	0,05%
TOTAL	11356,66	

5. MOBILITES ET TRANSPORTS

5.1. Infrastructures de transport

Le territoire est parcouru de deux axes structurants à l'échelle intercommunale. La RN 57 à l'ouest du territoire qui traverse le territoire dans le sens nord-sud qui permet de rejoindre Besançon au nord et Pontarlier puis la Suisse au sud. Le second axe structurant est la RD 437 qui traverse le territoire du sud au nord-est et permet de relier Pontarlier au sud et Morteau au nord-est puis la Suisse. Des routes secondaires assurent un maillage plus fin, notamment les RD 41 et 338 qui permettent de relier l'ouest du territoire à Gilley puis à Morteau via la RD 48.

Par ailleurs, la commune de Gilley est équipée d'une gare sur la ligne Besançon – Morteau – La Chaux-de-Fonds (Suisse) aussi nommée ligne des horlogers. Cette ligne est toutefois en travaux depuis mars 2021 et jusqu'à fin octobre 2021 et des autocars de substitution ont été mis en place sur la période. Ainsi, la gare de Gilley est desservie 6 fois par jour dans chaque sens.



Carte de la CC de Montbenoît et des principaux axes

Source : Observatoire des territoires

Le réseau Mobigo Doubs est un réseau de transport par autocar organisé par la région Bourgogne-Franche-Comté et qui dessert la CC de Montbenoît. Sur les 3 lignes qui circulent sur le territoire seulement deux bénéficient d'arrêts. La ligne L204 dessert Saint-Gorgon-Main et permet de relier le territoire à Besançon et Pontarlier. La ligne L206 qui dessert Arçon, Maisons-du-Bois-Lièremont, Monbenoît et Ville du Pont permet, pour sa part, de relier Morteau et Pontarlier.

Réseau régional Mobigo ferroviaire et routier Département du Doubs



Lignes routières régionales

LR 201 Besançon - Vesoul
LR 202 Besançon - Vesoul via Riez
LR 203 Besançon - Pontarlier
LR 204 Besançon - Pontarlier via Ornans
LR 205 Besançon - Gray

LR 206 Pontarlier - Montbéliard
LR 207 Besançon - Quingey
LR 208 Vesoul - Besançon TGV
LR 612 Gy - Besançon

Axes ferroviaires

Besançon - Belfort
Besançon - Bourg-en-Bresse
Besançon - La Chaux-de-Fonds
Besançon - Dijon
Dole - Pontarlier / St-Claude
Pontarlier - Frasne - Vallorbe

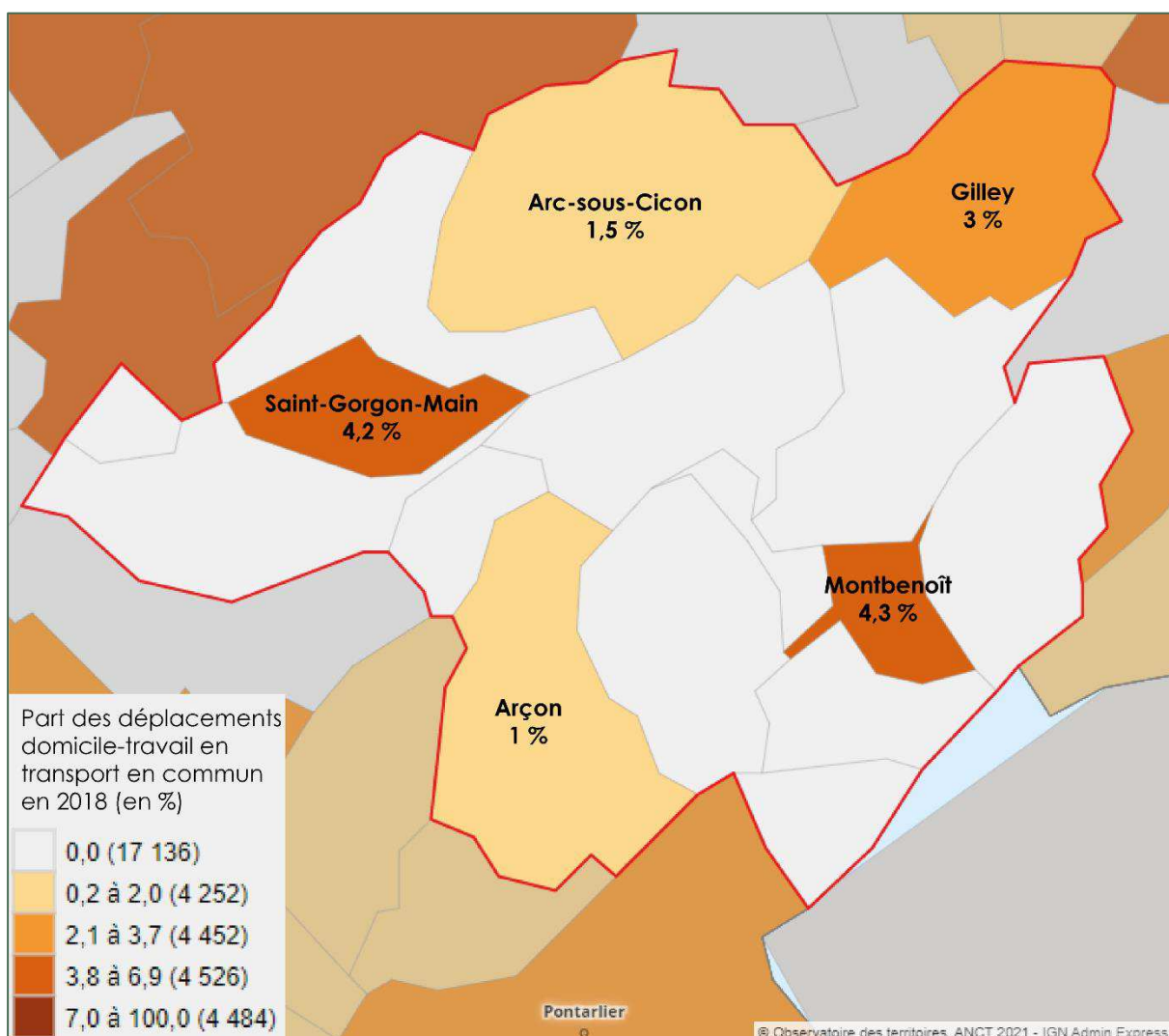
Le réseau Cars Mobigo Doubs en 2021

Source : Mobigo Bourgogne-Franche-Comté

5.2. Le mode de déplacement

Malgré la desserte en transport en commun (cf. partie 5.1), 86,7 % des actifs occupés de la CC de Montbenoît utilisaient la voiture, le camion ou la fourgonnette pour se rendre à leur lieu de travail en 2018 (INSEE 2018). Cette tendance est plus élevée que la moyenne du Doubs la même année (79,6 %). Cette tendance est liée à la desserte en transport en commun concentrée sur les deux principaux axes et le peu d'offre directe pour rejoindre la Suisse qui représente pourtant le bassin d'emploi principal.

En 2018, sur le territoire de la CC de Montbenoît, seulement 1,3 % des actifs occupés utilisent les transports en commun pour aller travailler. Cette faible part peut témoigner d'une offre de transport en commun peu compétitive face à la voiture. Toutefois, la répartition géographique montre que seuls les habitants des communes desservies par le réseau Mobigo ou par une ligne TER utilisent les transports. Seule Arc-sous-Cicon apparaît comme une exception avec 1,5 % des actifs qui se rendent sur leur lieu de travail en transport en commun malgré l'absence de desserte de la commune. Cette exception peut être expliquée par la desserte des villes voisines de Gilley et Les Premiers-Sapins (située en dehors du territoire intercommunal).

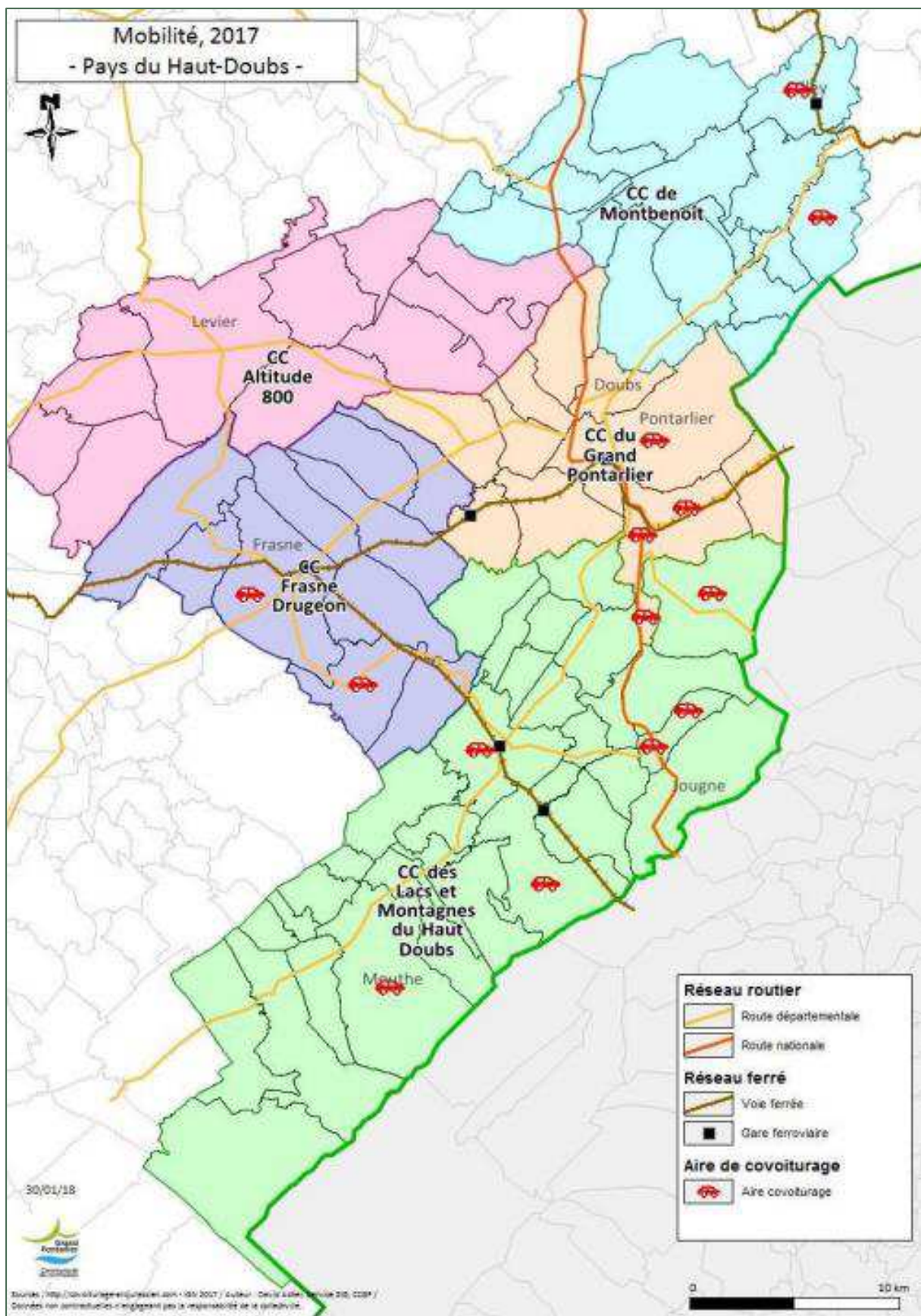


Part des déplacements domicile-travail des actifs de la CC de Montbenoît réalisés en transport commun en 2018

Source : INSEE 2018

5.3. Les alternatives à la voiture

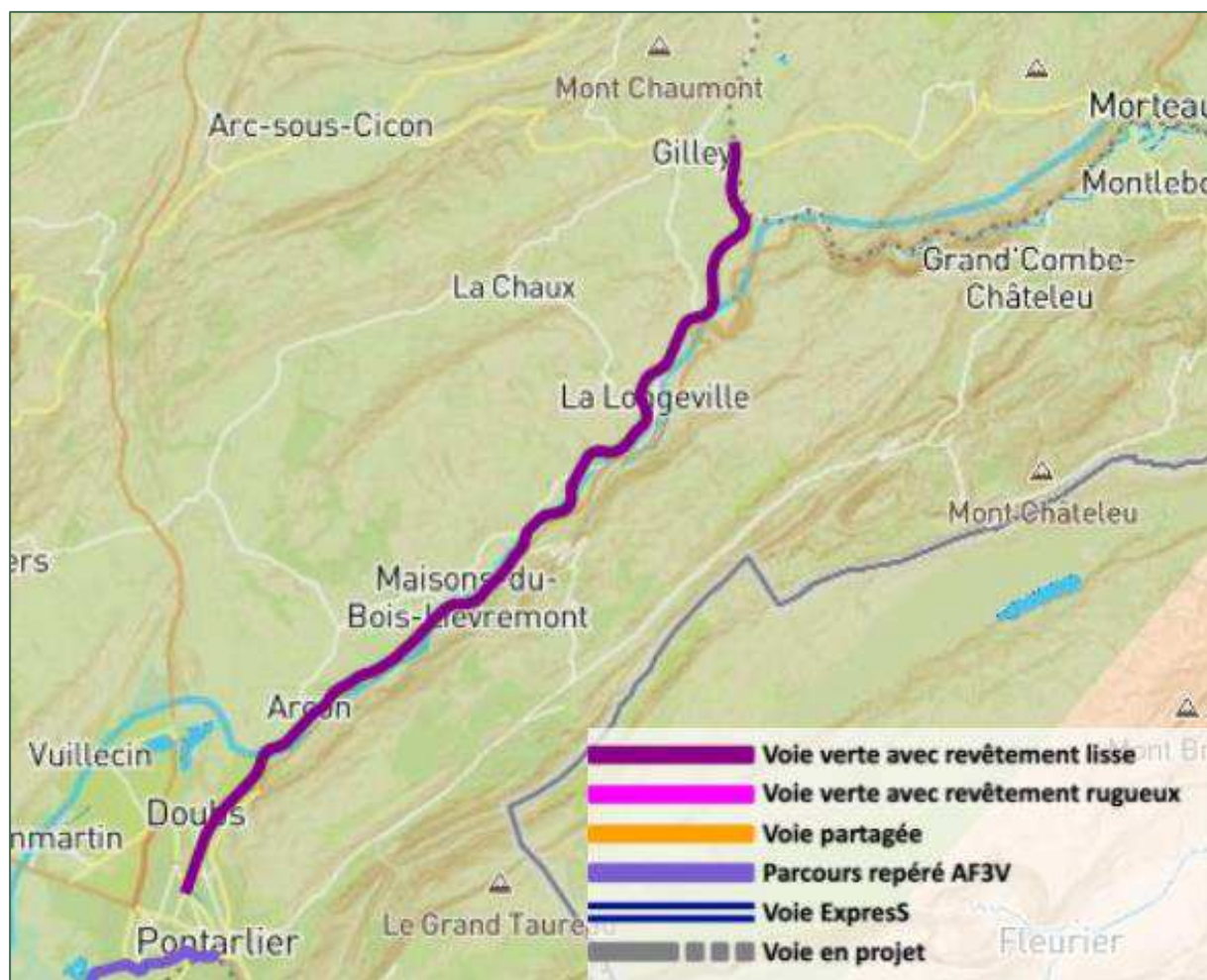
En matière d'alternatives à l'automobile, autres que les transports en commun évoqués dans la partie 5.1, le territoire possède deux aires de covoiturage répertoriées par le SCoT Pays du Haut-Doubs l'une à Gilley et l'autre à Ville-du-Pont. Toutefois, la pratique du covoiturage est parfois spontanée et des lieux de stationnement non-repérés comme des aires de covoiturage peuvent accueillir ce type d'usage.



Réseau routier et ferroviaire et maillage en gares et aires de covoiturage du territoire du SCoT Pays du Haut Doubs

Source : SCoT Pays du Haut Doubs

Le caractère rural du territoire et le relief accidenté ne favorise pas l'usage des modes doux dans les déplacements. Toutefois, le territoire bénéficie d'une voie dédiée aux modes doux sur le parcours de l'ancien voie ferrée reliant Gilley à Pontarlier. Cette voie de 20,7 km permet offre une alternative sécurisée sur le même itinéraire que la RD 437



Itinéraire de la voie verte « Le Chemin du train » entre Gilley et Pontarlier

Source : AF3V, Mapbox, OpenStreetMap

6. EQUIPEMENTS ET SERVICES

6.1. Les équipements scolaires

Le territoire dénombre 8 écoles réparties sur les 16 communes du territoire (BPE 2019). La carte de la répartition de ces écoles montre un maillage plutôt cohérent avec 3 écoles sur les communes situées sur l'axe de la RD 437, une école sur une des communes situées sur l'axe de la RN 57 et 4 écoles sur les communes plus éloignées de ces axes structurants.



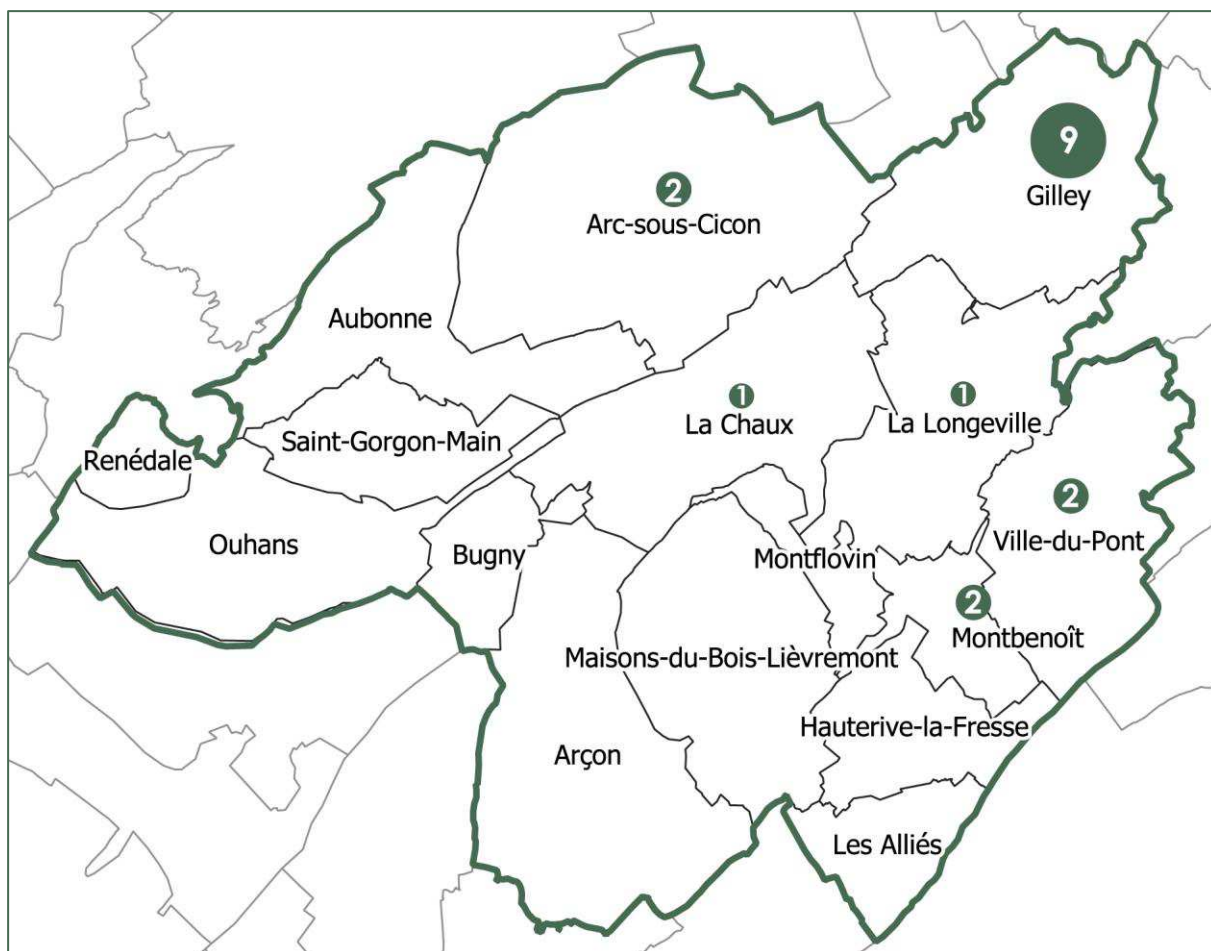
Localisation des écoles primaires du territoire

Source : BPE 2019

6.2. Les commerces

Le territoire est équipé de 17 commerces répartis sur seulement 6 communes du territoire. Deux éléments sont à souligner :

- Bien que Gilley possède une activité commerciale plutôt faible, la commune se distingue par un nombre de commerces importants au regard de la situation du territoire ;
- Les communes situées à l'ouest du territoire ne possèdent aucun commerce obligeant les habitants de ce secteur à traverser le territoire intercommunal ou à sortir de la CC de Montbenoît pour l'accès aux commerces du quotidien.



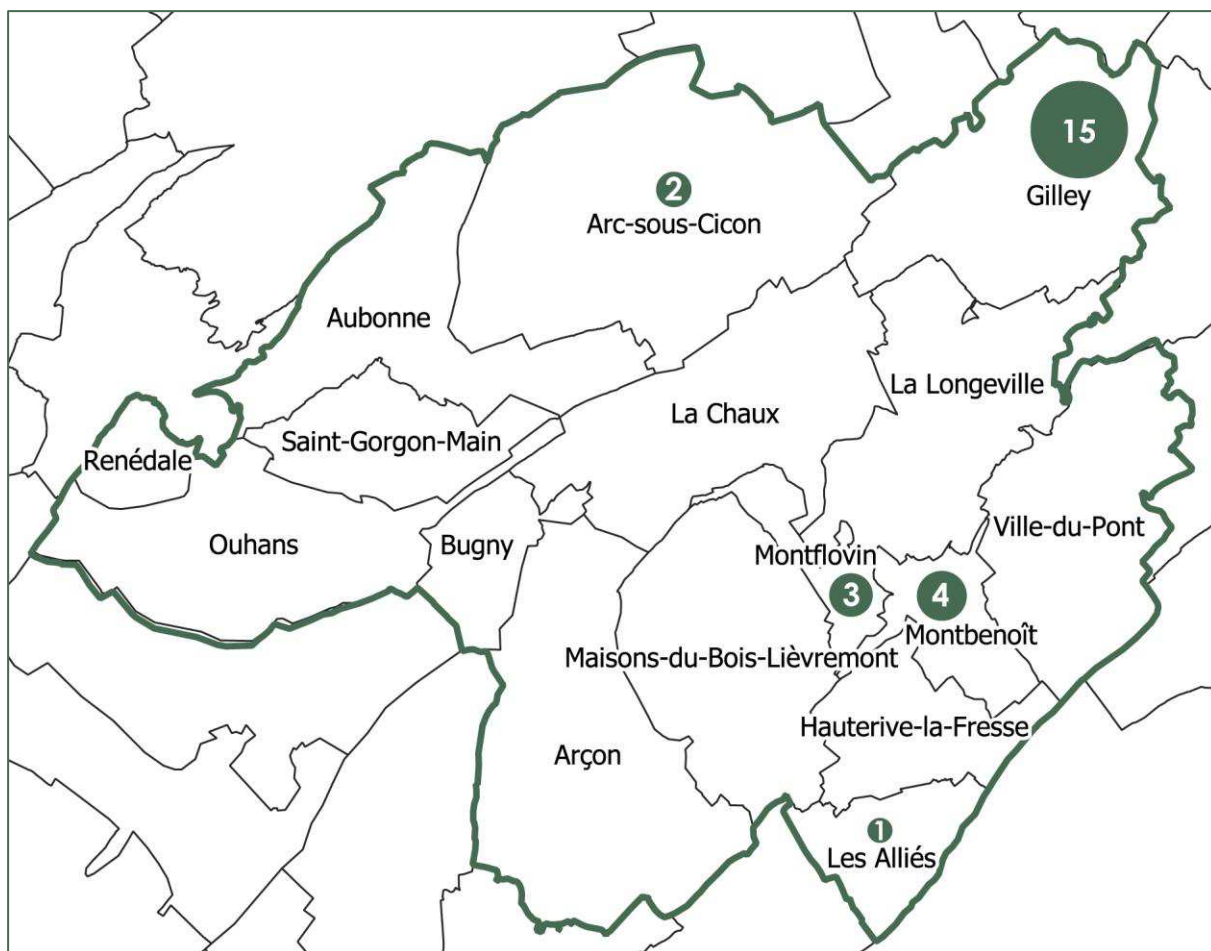
Localisation et nombre de commerces du territoire

Source : BPE 2019

6.3. Les équipements de santé

La CC de Montbenoît possède 25 équipements de santé dont 60 % sont localisés à Gilley pour une partie notamment au sein de la maison médicale (BPE 2019). Les 10 autres équipements médicaux sont situés sur 5 autres communes du territoire. À l'instar des commerces, les équipements de santé sont concentrés à l'est du territoire. Qui plus est, 2 des 4 médecins généralistes, la seule pharmacie et le seul dentiste du territoire sont situés à Gilley sur la commune la plus au nord-est du territoire et qui n'est pas desservie par les deux principaux axes routiers de la CC de Montbenoît.

Le territoire apparaît sous-doté en offre médicale avec seulement 64 médecins généralistes libéraux pour 100 000 personnes contre 98 pour le département du Doubs.



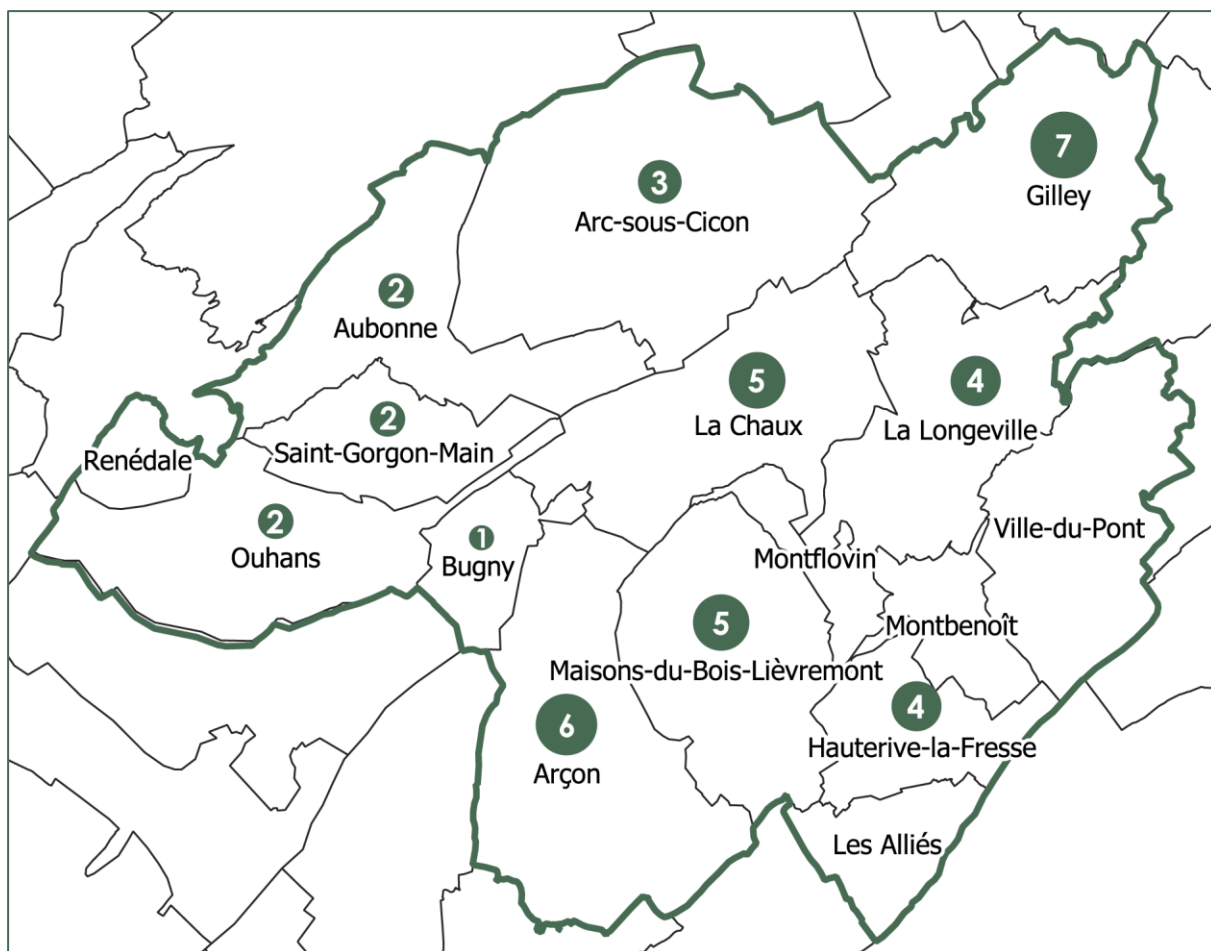
Localisation et nombre d'équipements du territoire

Source : BPE 2019

6.4. Les équipements culturels et sportifs

La répartition des équipements culturels et sportifs couvre de manière bien plus large le territoire. En effet, seules 4 communes ne possèdent aucun équipement de ce type.

Ces équipements sont dans leur grande majorité des équipements sportifs (boulodromes, terrains de tennis, terrains de foot, etc.) auxquelles il faut ajouter les équipements liés à la pratique du ski alpin et du ski de fond (cf partie 7.2). Les 6 équipements culturels sont pour leur part exclusivement des bibliothèques depuis la fermeture définitive du cinéma de Gilley.



Localisation et nombre d'équipements de sports, loisirs et culture

Source : BPE 2019

7. PATRIMOINE ET TOURISME

7.1. Le patrimoine culturel et naturel

Le territoire de la Communauté de communes possède une diversité de caractéristiques culturelles participant à l'attractivité touristique du territoire. Le territoire possède par exemple 4 structures dédiées à la découverte des spécialités culinaires locale. D'autre part, une partie du territoire fait parti de la république du Saugeais, une fausse institution née en 1947 suite à une blague entre le préfet du Doubs de l'époque et le propriétaire d'une auberge.

Le territoire compte également un patrimoine culturel riche notamment religieux (église, croix, etc.). L'abbaye de Montbenoît s'inscrit dans cette diversité de patrimoine. Ce bâtiment dont l'origine remonte au XII^{ème} siècle témoigne de la vie des religieux au moyen-âge et illustre l'évolution de l'architecture et des fonctions des bâtiments religieux.

Le patrimoine naturel de la CC de Montbenoît est également particulièrement riche avec 40 % d'espaces forestiers et semi-naturels et 57 % d'espaces agricoles. Outre ces paysages agricoles et naturels de montagne et de vallée, le territoire compte un élément naturel remarquable : la source de la Loue. Cette rivière jaillit d'une falaise de 100 m de haut à un rythme moyen de 6 m³/s pouvant monter à 100 m³/s.

7.2. L'offre touristique

Le patrimoine naturel du territoire sert également de support pour les activités de pleine nature. Outre les nombreux itinéraires de randonnée du territoire, la CC de Montbenoît compte (Office de Tourisme de Montbenoît) :

- 5 pistes de ski de piste et 2 téléskis à La Chaux ;
- 41 km de piste de ski nordique et de raquettes à Hauterive-la-Fresse ;
- 49 km de piste de ski nordique et de raquettes à Arc-sous-Cicon ;
- 29 km de piste de ski nordique et de raquettes à La Chaux ;
- 13 km de piste de ski nordique et de raquettes à Gilley.

En matière d'hébergement touristique, le territoire possède une offre diversifiée. L'office du tourisme de Montbenoît répertorie 1 hôtel, 6 chambres d'hôtes, 16 gîtes et 3 aires de camping-cars. À cette offre professionnelle il est nécessaire d'ajouter les locations entre particuliers difficilement mesurable.

ANNEXE III – C.R.T.E. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTBENOIT

FICHE ACTION : PROGRAMMATION 2022 / 2023

<u>Axe 2 : Une Offre d'Equipements et de services s'adaptant aux besoins de la Population et favorisant sa Cohésion territoriale</u>	
Orientation stratégique	Développer l'offre sportive et socio-culturelle
Action n°	
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes de Montbenoit 4, rue du Val saugeais – 25650 MONTBENOIT
Nature du projet	Aménagement d'un Terrain de Football en Terrain synthétique – Complexe sportif de Gilley
Description de l'Action	Il s'agit dans une démarche de mutualisation des équipements sportifs, de disposer d'un Terrain de bonne qualité offrant une alternative de pratique et permettant une évolution
Partenaires	Crédits de Droit commun : Collectivités locales dans le cadre de leur soutien aux Territoires / Etat dans le cadre de la D.E.T.R. Fédération française de Football – logique de mutualisation
Coût prévisionnel	Coût estimatif : 946 000.00 € HT / 1 135 200.00 € Plan de Financement acté en attente de validation
Plan de Financement	Conseil régional BFC : 150 000.00 € Conseil dptal 25 : 142 000.00 € D.E.T.R. : 283 800.00 € SYDED : 21 000.00 €
Calendrier de Réalisation	<u>Décembre 2021</u> : Consultation des Entreprises <u>Mars 2022</u> : Engagement des travaux <u>Septembre 2022</u> : réception des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution du nombre de licenciés et de leur diversité : jeunes, sportives ... Nombre de matches accueillis en division supérieure – Résultats des équipes

Axe 2 : Une Offre d'Equipements et de services s'adaptant aux besoins de la Population et favorisant sa Cohésion territoriale	
Orientation stratégique	Développer l'offre sportive et socio-culturelle
Action n°	
Maître d'Ouvrage	Commune de Gilley Place du Gal de Gaulle – 25650 GILLEY
Nature du projet	Aménagement des Espaces publics proches du Complexe sportif de Gilley
Description de l'Action	Il s'agit dans une démarche complémentaire aux travaux d'aménagement du Terrain de Football, pour permettre la réappropriation des Espaces publics, en favorisant les mobilités douces : accès au Chemin du train
Partenaires	Crédits de Droit commun : Collectivités locales dans le cadre de leur soutien aux Territoires / Etat dans le cadre de la D.E.T.R.
Coût prévisionnel	Coût estimatif : 440 000.00 € HT / 528 000 € TTC Plan de Financement acté en attente de validation
Plan de Financement	Conseil régional BFC : 20 000.00 € Conseil dptal 25 : 66 000 € D.E.T.R. : 132 000 €
Calendrier de Réalisation	<u>Décembre 2021</u> : Consultation des Entreprises <u>Avril 2022</u> : Engagement des travaux <u>Septembre 2022</u> : Réception des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du Complexe sportif, développement d'Offres de Loisirs ... Développer la convivialité des lieux, lors de l'accueil des Manifestations

Axe 2 : Une Offre d'équipements et de services s'adaptant aux besoins de la Population et favorisant sa Cohésion territoriale	
Orientation stratégique	Renforcer l'Accueil « Enfance et Petite Enfance »
Action n°	
Maître d'Ouvrage	Mairie de Arc-sous-Cicon 25520 ARC-SOUS-CICON
Nature de l'Action	Aménagement d'un Accueil périscolaire et Micro-Crèche dans l'ancien Presbytère
Description de l'Action	Il s'agit de réhabiliter une bâtisse de caractère en y installant une Offre de services à destination de la Jeunesse, plus fonctionnelle sur un Territoire dont la vocation résidentielle est croissante.
Partenaires	Caisse d'Allocation familiale, dans le cadre des Aides aux familles Crédits de droit commun : Collectivités locales dans le cadre de leur soutien aux Territoires / Etat dans le cadre de la DSIL– Développement des Services en milieu rural
Coût prévisionnel	Montant estimé des travaux : 1 790 000 € HT / 2 148 000 € TTC / Plan de Financement validé
Plan de Financement	Caisse d'Allocations familiales : 275 000 € SYDED : 88 327 € Conseil dptal 25 : 308 000 € Conseil régional B.F.C. : 400 000 € Etat – DSIL : 344 151 €
Calendrier de Réalisation	<u>Octobre 2021</u> : Consultation des Entreprises <u>Février 2022</u> : Engagement des Travaux <u>Février 2023</u> : Fin des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'enfants accueillis dans les structures Evolution de la Population et dynamisme démographique

Axe 3 : Un Territoire préservant ses Qualités environnementales et assurant sa Transition écologique	
Orientation stratégique	Réduire les Consommations énergétiques
Action n°	
Maître d’Ouvrage	Mairie de Gilley 25650 GILLEY
Nature du Projet	Isolation de la Salle polyvalente / Complexe sportif de la Commune
Description de l’Action	A l’issue d’un Diagnostic énergétique, il est convenu de procéder à l’isolation du bâtiment qui date de 1992. Sa localisation le rend particulièrement sensible aux aléas climatiques
Partenaires	Crédits de droit commun : Collectivités locales dans le cadre de leur soutien aux Territoires / Etat dans le cadre de la D.E.T.R. – Développement des Energies renouvelables
Coût prévisionnel	Estimation : 1 200 000.00 € HT Plan de Financement à consolidé
Plan de Financement	Etat – DETR : 30 % - Dossier à déposer janv 2022 Conseil dptal 25 : SYDED : C-C Montbenoit : 15 000 € - Forfaitaire
Calendrier de Réalisation	<u>Décembre 2021</u> : Mission de Maîtrise d’Oeuvre Février 2022 : Consultation des entreprises
Indicateurs d’évaluation proposés	Evolution de la consommation énergétique Utilisation de matières bioressourcés , en favorisant le circuit court en approvisionnement

Atouts	Faiblesses
Ressource en eau	
- Toutes les communes sont couvertes par un SAGE : le SAGE Haut-Doubs, Haute-Loue (document stratégique en matière de gestion de la ressource en eau) ; - Mise en place d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le territoire Haut Doubs Haute Loue pour une gestion globale des eaux ; - Bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau souterraines.	- Le Doubs : en mauvais état chimique et écologique ; - La Loue : en état écologique moyen ; - Qualité de l'eau affectée par les activités humaines (produits phytosanitaires, apports chimiques, organiques ou biologiques, épandages, pollutions urbaines et industrielles, etc.) : phénomène accentué par la nature karstique du sol qui le rend plus sensible aux polluants ; - Situations précaires en période d'étiage pour les unités de gestion de l'eau exploitant des ressources karstiques.
Mobilité	
Développement de liaisons douces sur le territoire du Pays du Haut-Doubs.	- L'automobile est prépondérante en termes de déplacements : sur le territoire du Pays du Haut-Doubs, 80% des trajets domicile-travail sont effectués en voiture particulière avec un taux d'équipement des ménages en véhicules de 91% ; - Une offre réduite de transport en commun : peu de lignes de bus et une seule gare ferroviaire à Gilley ; - Emissions de gaz à effet de serre importantes liées au secteur du transport (29% du total des émissions de la Communauté de communes Montbenoit).
Biodiversité	
- Trame verte et bleue relativement préservée avec des réservoirs écologiques majeurs ; - Des périmètres de reconnaissance environnementale : ZNIEFF, Zones Natura 2000, APB, Espace Naturel Sensible, etc.	Fragmentation des continuités écologiques par les axes de transport importants : RN 57, RD43.
Ressources locales	
- Une seule unité de gestion des déchets : le Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SMCOM) : cohérence et optimisation de la gestion des déchets ; - Sur le territoire du SMCOM (soit 3 communautés de communes), les quantités de déchets diminuent depuis 2018 : 11 066 tonnes en 2018 (564 kg/hab/an) et 10 529 tonnes en 2020 (527 kg/hab/an) ; - Valorisation des ordures ménagères au Valopôle de Pontarlier par l'établissement public Préval Haut-Doubs.	- Augmentation des tonnages collectés de 8% entre 2010 et 2020 sur le territoire du SMCOM ; - Augmentation de la quantité de déchets déposés en déchetterie de 36% entre 2010 et 2020 sur le territoire du SMCOM.

Qualité de l'air	
• Territoire peu industrialisé et faiblement peuplé : bon niveau global de qualité de l'air ; • Un environnement riche en boisements et favorable à la séquestration de carbone.	• Augmentation des émissions de GES par habitant sur le territoire entre 2014 (11,3 teqCO₂/hab.) et 2016 (12,6 teqCO₂/hab.) ; • Emissions de GES par habitant supérieures à la moyenne régionale (+4,4) et nationale (+5,5) ; • Agriculture : principal émetteur de GES avec 58,1% des émissions de GES sur le territoire de la Communauté de communes Montbenoît.
Transition énergétique	
• Document stratégique local en matière de transition énergétique et climatique : PCAET du Syndicat Mixte du pays du Haut-Doubs ; • Consommation d'énergie sur le territoire : (2,29 tep/hab) inférieure à la moyenne régionale (2,61 tep/hab) ; • Bois-Energie, principale ressource d'énergies renouvelables ; • Part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques du secteur résidentiel : 38,8% (essentiellement du bois énergie pour le chauffage) ; • Augmentation de la production d'énergies renouvelables (+33% entre 2010 et 2016) ; • Valorisation énergétique des ordures ménagères (Valopôle de Pontarlier).	• Faible diversité du mix énergétique en raison d'une sous-exploitation des énergies renouvelables (ex : éolien, solaire, méthanisation, biomasse) ; • Production d'énergie renouvelable locale bien inférieure à la consommation d'énergie ; • Production d'énergie à partir de sources fossiles encore très majoritaire ; • Transport : premier consommateur d'énergie (48 % en 2016) ; • Hausse des consommations d'énergie dans le secteur résidentiel entre 2008 et 2014.
Risques naturels et technologiques	
• Bonne connaissance des risques naturels : 8 communes sont concernées par un PPRN (PPR de la Loue dans le département du Doubs, PPR du Doubs amont) ; • Absence de sites SEVESO : risque technologique et industriel réduit.	• Aléas climatiques forts : climat continental de moyenne montagne avec des grandes variations de température et d'hydrométrie ; • Territoire soumis à des risques naturels importants : inondations, retrait-gonflement des argiles et mouvements de terrain notamment ; • Territoire traversé par des axes de transport importants (ex : RN57, RD437) et une canalisation d'hydrocarbures à Gilley générant des risques liés au transport de matières dangereuses.
Opportunités	Menaces
Transition écologique	
• Un Schéma de cohérence territoriale (SCoT) en cours d'élaboration (SCoT du Pays du Haut-Doubs) : document cadre de référence à l'échelle locale pour la prise en compte des enjeux de transition écologique.	

Ressource en eau	
• Future révision du SDAGE Rhône-Méditerranée (2022-2027). • Contrat de bassin Haut-Doubs Loue 2022-2024 ; • Positionnement géographique stratégique en tête de bassin versant : responsabilité autant qualitative que quantitative du territoire.	• Augmentation des tensions sur la ressource en eau : vulnérabilité forte aux effets à venir du changement climatique avec notamment des étiages de plus en plus sévères.
Mobilité	
• Des aires de co-voiturage à renforcer ; • Des initiatives engagées pour limiter les déplacements de véhicules pour les déplacements courts et de proximités : voies douces piétons-cycles dans les villages, voies vertes (ex : ancienne ligne Pontarlier-Gilley,) avec encore un potentiel conséquent de développement.	• Des nouveaux flux de mobilité à gérer à l'avenir.
Biodiversité	
• Une Trame Verte et Bleue identifiée dans le SCoT : compatibilité des prochains documents d'urbanisme ; • Parc Naturel Régional du Doubs Horloger classé par décret le 4 septembre 2021 sur 2 communes (La Longeville et Ville-du-Pont) ; • La charte Comté impose l'amélioration de la biodiversité (via 50% de prairie permanente, 5 espèces prairiales au semi, pas de taille de haies entre le 1 avril et le 1 août, etc.).	• Etalement urbain entraînant une diminution des surfaces des milieux naturels et agricoles ; • Impact potentiel du changement climatique sur les milieux naturels du territoire (milieux humides, milieux forestiers, ...).
Ressources locales	
• Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) approuvé récemment (novembre 2019) : document stratégique en matière de gestion des déchets avec des objectifs à décliner localement.	
Energie	
• Une démarche TEPCV (Territoire à énergie positive et à croissance verte) sur le territoire du Pays du Haut Doubs ; • Potentiel de développement conséquent d'énergies renouvelables : bois-énergie (seule 66% de la ressource de bois énergie est mobilisée sur le territoire du Pays du Haut Doubs), solaire, éolien ; • Territoire agricole : potentiel important de valorisation des déjections d'élevages, des résidus de cultures dans le cadre de la méthanisation.	• Energies renouvelables encore sous-exploitées • Parc résidentiel ancien vieillissant et énergivore ; • Un indice de précarité énergétique supérieur à la moyenne régionale.

Enjeux
Biodiversité
Conforter la Trame verte et bleue du territoire identifiée dans les documents cadres (SRCE de la Région Bourgogne-Franche-Comté, SCoT du Pays du Haut-Doubs, Charte du PNR Doubs Horloger)
Prendre en compte l'impact du changement climatique dans la gestion et la préservation des milieux naturels
Gestion économe des milieux naturels, agricoles et forestiers
Limiter l'urbanisation et la consommation foncière et les localiser en continuité de l'existant (Loi Montagne) en priorisant le potentiel de densification et de mutation
Adopter une organisation raisonnée de l'exploitation économique de la forêt (accès, dépôts) sans impacter négativement les milieux forestiers autant d'un point de vue environnemental que paysager
Anticiper le changement climatique et préserver les milieux forestiers pour leur rôle environnemental et leur capacité de séquestration du carbone
Ressources locales
Favoriser le développement de l'agriculture dans une démarche responsable et de préservation des ressources naturelles (ex : boisements, puits de carbone, ressource en eau)
Anticiper le changement climatique notamment pour les filières AOC qui s'appuient sur le terroir
Encourager la transition vers une économie circulaire (ex : approvisionnement plus durable, écoconception, constructions bioclimatiques, consommation responsable, gestion durable de la ressource forestière, location et seconde main, autonomie alimentaire et sanitaire)
Poursuivre l'accompagnement (animation, sensibilisation, formation, accompagnement technique, acquisition foncière) des agriculteurs dans la transition de leur modèle agricole (diversification des activités, irrigation économe, cultures associées, système durable, vente directe, etc.).
Mobilité durable
Développer les alternatives à la voiture par la réalisation des liaisons douces et alternatives (covoiturage, autopartage, transports en communs, télétravail, ...) afin de réduire les émissions de GES associées
Encourager la réduction des déplacements sur le territoire en développant les services de proximité
Territoire résilient
Accroître la résilience du territoire face aux effets du réchauffement climatique grâce à la préservation et au renforcement des services écosystémiques (ex : diversification des essences, végétalisation des centres-bourgs)
Connaitre, localiser et anticiper les risques naturels pour les choix d'urbanisation future notamment les risques inondation et mouvement de terrain
Ressource en eau
S'assurer de la mise en conformité des systèmes d'assainissement des eaux usées (collectifs et non-collectifs)
Limiter les incidences négatives sur les milieux aquatiques : pollution (produits phytosanitaires, macropolluants...), imperméabilisation, etc.
Protéger les zones de captage en alimentation d'eau potable afin de maintenir une bonne qualité de l'eau potable
Prendre en compte la pression croissante sur la ressource en eau (changement climatique, augmentation de la population)
Transition énergétique
Réduire les consommations énergétiques du territoire et notamment dans les activités utilisant des produits pétroliers
Lutter contre les émissions de GES notamment au niveau des secteurs fortement émetteurs (agriculture, transports)
Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire grâce à l'identification et au soutien des secteurs propices à leur développement et la prise en compte des enjeux écologiques (ex : espèces protégées, continuités écologiques)